

TERRE
Suisse **DES**
FEMMES



**Les mutilations génitales
féminines en Suisse**

**Etat des lieux des mesures de prévention,
de soin et de protection en matière de
mutilations génitales féminines (MGF) en
Suisse**

Résumé

Une publication de TERRE DES FEMMES Suisse

Textes : Marisa Birri

Avec le soutien de Simone Egger et Milena Wegelin

Rédaction : Simone Furrer

Mise en page : Nadine Brändli

Traduction : Elisabeth Maironi

Durée du projet : Août 2012 à février 2014

Récolte des données : Novembre 2012 à avril 2013

Le présent rapport n'engage que TERRE DES FEMMES Suisse.

Berne, mars 2014

Ce rapport a pu être établi grâce au soutien financier de



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral des migrations ODM



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

TERRE
Suisse **DES**
FEMMES 

Standstrasse 32
CH-3014 Berne
+41 (0)31 311 38 79
info@terre-des-femmes.ch
www.terre-des-femmes.ch
CCP 30-38394-5

Table des matières

1. L'essentiel en bref	4
2. Contexte, objectifs et méthodologie	6
3. Résultats	7
3.1. Activités des autorités fédérales en matière de MGF	7
3.2. Activités des cantons en matière de MGF	7
Campagnes cantonales : Genève, Neuchâtel, Vaud et Fribourg	8
Cantons : Les actions qui s'imposent	10
3.3. Activités en matière de MGF dans le domaine de la santé	12
Les MGF dans la formation des professionnel-le-s de la santé	12
Hôpitaux	13
Centres de consultation en santé sexuelle et reproductive	14
Cours sur la santé sexuelle et la périnatalité	14
Santé : les actions qui s'imposent	15
3.4. Activités en matière de MGF dans le domaine de l'asile	18
Activités pendant la première phase de la procédure d'asile	18
Activités pendant la deuxième phase de la procédure d'asile	18
Asile : les actions qui s'imposent	20
3.5. Prévention et conseil de migrant-e-s pour migrant-e-s	23
Multiplicateurs/trices	23
Les activités des organisations de migrant-e-s	23
Organisations de lutte contre le sida	24
Collaboration avec les autorités (religieuses)	24
Prévention et soutien de migrant-e-s pour migrant-e-s : les actions qui s'imposent	24
3.6. Les MGF dans la formation des domaines sociaux et pédagogiques	26
3.7. Perspectives	27
4. Bibliographie	29
5. Annexe	30
5.1. Abréviations	30
5.2. Principaux projets et documentation	32
5.3. Carte : Principaux projets et documentation par canton	47

Le présent état des lieux montre que d'importants efforts ont été faits depuis plusieurs années en Suisse dans le but de conseiller, d'assister et de protéger les femmes et les filles touchées par les mutilations génitales féminines (MGF)¹. Il existe déjà des cantons qui élaborent un réseau s'étendant à tous leurs territoires respectifs, des cliniques gynécologiques qui mettent en œuvre des protocoles de prise en charge et organisent des groupes interdisciplinaires, des centres de consultation en santé sexuelle et reproductive² qui informent et assistent les femmes tant de manière individuelle qu'au sein de groupes, ainsi que des cours de préparation à l'accouchement pour migrantes qui abordent le sujet des MGF. Certaines organisations d'aide aux réfugié-e-s, surtout celles qui sont actives dans le domaine de l'hébergement et de l'encadrement, informent de différentes manières les requérant-e-s d'asile au sujet des MGF. Cette thématique a de plus également été traitée dans le cadre de diverses formations. Nombre des acteurs/trices de ces domaines s'appuient dans leurs activités sur des multiplicateurs/trices³, reconnaissant en ces personnes un élément essentiel de la prévention ainsi que de l'aide aux femmes et aux filles concernées⁴. Finalement, les migrant-e-s

engagé-e-s sont considéré-e-s comme la clé du succès de telles activités et s'impliquent dans leurs communautés, dans le cadre de débats à grande comme à petite échelle ainsi que d'entretiens individuels, faisant évoluer les comportements sur la voie qui permettra à terme de faire disparaître la pratique des MGF. Les expériences accumulées sont précieuses et il est essentiel d'en faire profiter d'autres personnes et groupes.⁵ Toutefois, ces activités sont ponctuelles et la Suisse est encore loin de disposer d'une offre complète à l'échelle nationale, cohérente et efficace sur le long terme. De plus, rares sont les mesures qui sont institutionnalisées, la plupart n'étant que sporadiques et dépendant de l'engagement personnel d'individus isolés. Souvent, l'approche interdisciplinaire et en réseau, qui serait cruciale pour traiter de ce sujet complexe, fait cruellement défaut. Et finalement, il faut malheureusement relever que la plupart de ces mesures ne sont pas évaluées.

On constate une expérience relativement large en la matière dans le secteur médical. Le sujet des MGF est logiquement lié aux domaines de la gynécologie, de l'obstétrique ainsi que de la santé sexuelle et reproductive, et il est donc judicieux d'intégrer les activités dans ce cadre où les spécialistes peuvent aborder le sujet et offrir leur soutien dans une même étape. La prévention est également plus simple dans ce contexte. En pédiatrie, par contre, on n'a jusqu'ici accordé que peu d'importance au sujet des MGF. Dans d'autres domaines non médicaux tels que l'asile, le travail social, l'école, l'intégration, etc., les occasions de parler des MGF semblent moins fréquentes, et le sujet ne suscite donc pas une attention particulière et, si c'est néanmoins le cas, cet intérêt est souvent accompagné d'une incertitude marquée sur la manière d'aborder la question. Or, les professionnel-le-s de ces domaines sont également confronté-e-s à des femmes et des filles excisées ou en danger de l'être et doivent donc être en mesure de les protéger et de les aider.

Les principaux objectifs des activités en cours sont le soutien aux femmes et filles excisées, l'information sur les risques pour la santé ainsi que l'interdiction des MGF en Suisse. Par contre, il n'existe pour le moment pas suffisamment de mesures de prévention primaire qui dépassent la simple transmission d'information. Les mesures de prévention dans le sens d'un changement des

- 1 Il s'agit ici non seulement des femmes et des filles excisées, mais aussi de celles qui sont en danger de l'être. En règle générale, l'expression « touché-e-s ou concerné-e-s par les MGF » est utilisée au sens large et regroupe tous ceux et celles qui subissent sous une forme quelconque les conséquences des MGF : partenaires, familles, communautés dans lesquelles les MGF sont pratiquées ainsi que les professionnel-le-s du domaine.
- 2 Dans ce rapport, l'expression est utilisée pour les centres de planning familial, les centres de consultation en matière de grossesse, de sexualité, de partenariat, etc.
- 3 Il existe toute une série d'expressions pour les migrant-e-s qui s'engagent dans les communautés contre la pratique des MGF : interprètes interculturel-le-s, médiateurs/trices, community workers, multiplicateurs/multiplicatrices, rôles clés, etc. Nous utilisons ici et par la suite l'appellation multiplicateur/trice. Il s'agit d'une personne qui transmet un savoir spécifique et contribue ainsi à sa diffusion. Dans le présent rapport, nous partons du principe que ce transfert de savoir fonctionne dans les deux sens : l'appellation s'applique à des migrant-e-s qui s'engagent contre les MGF dans leurs communautés d'origine mais qui renseignent également la société suisse à ce sujet, agissant ainsi comme médiateurs/trices entre les cultures.
- 4 Dans le présent rapport, l'expression « prévention » est comprise comme prévention primaire et englobe le travail de conviction et la réflexion dans les communautés, avec l'objectif d'atteindre un changement des comportements. La prévention secondaire est l'intervention lorsqu'on suppose qu'une fille est en danger d'être excisée. Pour cette intervention, nous parlons ici souvent aussi de « protection ». La prévention tertiaire décrit les soins et le soutien intervenant lorsque l'excision a déjà été pratiquée. On trouvera dans ce contexte également les termes de soins, soutien, traitement, conseil et consultation.

5 Cf. chapitre 5, pour un tableau des principaux projets et outils.

comportements et des valeurs dans les communautés (behaviour change approach) sont essentiellement menées par les multiplicateurs/trices. L'ampleur de ces activités et les moyens qui leur sont attribués sont toutefois en nette contradiction avec les besoins effectifs et le rôle crucial que ces personnes jouent dans le combat contre les MGF en Suisse.

On constate également d'importantes lacunes auprès des groupes cibles : les activités s'adressent essentiellement aux femmes. Les hommes sont pour ainsi dire complètement écartés des activités de prévention. Le secteur de l'asile a par ailleurs longtemps été exclu des activités en matière de MGF, et les requérantes d'asile, les détentrices de permis provisoires ou les femmes dont la demande a été refusée n'ont pas un accès garanti aux offres en la matière. De plus, la situation incertaine de nombreuses personnes des communautés concernées quant à leur autorisation de séjour ne fait que freiner les mesures de prévention. Des lacunes ont également été identifiées au niveau de la formation des professionnel-le-s : de nombreuses personnes interrogées ont exprimé un besoin en informations spécifiques ainsi qu'un soutien spécialisé. La plupart souhaiteraient également des contacts plus étroits avec d'autres acteurs/trices de ce domaine.

Le présent rapport a identifié une nécessité d'amélioration dans les domaines suivants :

- Le sujet des MGF doit être institutionnalisé à tous les niveaux afin de pouvoir être traité de manière exhaustive et à l'échelle du pays tout entier. Pour ce faire, il est nécessaire de fixer des objectifs contraignants au sein des institutions fédérales, émis par la Confédération à l'intention des cantons, par la Confédération et les cantons à l'intention des institutions, des villes et des communes sous mandat ainsi que par les employeurs/euses pour leurs collaborateurs/trices. Il faut que le sujet soit autant que possible intégré dans les structures existantes de manière à ce que les synergies financières et thématiques ainsi que la durabilité des mesures soit assurées.
- Les interconnexions régionales et nationales doivent être renforcées afin de pouvoir aborder le problème de manière extensive.
- La prévention au sein des communautés (behaviour change approach) et les offres de conseil pour

migrantes, faciles d'accès et prenant en compte les sensibilités culturelles, doivent être mieux subventionnées.

- Il faut renforcer la mise en œuvre de multiplicateur/trices formé-e-s sur le sujet des MGF.
- Les hommes doivent être pris en compte comme groupe cible ainsi que comme acteurs des mesures de prévention.
- L'accès aux soins spécifiques des personnes concernées par les MGF doit être amélioré, en particulier pour les migrantes dont le statut de séjour est incertain.
- Il est essentiel de sensibiliser les professionnel-le-s et les institutions. Il s'agit entre autres également de reconnaître les MGF comme une forme de maltraitance des enfants et de violence domestique, de manière à pouvoir réagir en conséquence. Le sujet doit être inclus dans les programmes d'enseignement, et les professionnel-le-s et les institutions doivent avoir accès à des offres de formation continue et de coaching spécifiques.
- Il faut plus précisément évaluer les besoins entre autres dans les écoles, le travail social, les activités de jeunesse, l'accueil extra-familial des enfants, la protection de l'enfance ainsi que le droit et l'obligation d'aviser.
- On devrait également recueillir les données et développer des indicateurs permettant de mesurer l'impact des activités et de surveiller l'évolution de la situation des MGF en Suisse.
- Il est impératif de mettre à disposition des moyens financiers et humains adéquats.
- Et finalement, il faut également définir une stratégie complète et coordonnée afin d'harmoniser l'ensemble des mesures.⁶

⁶ Ceci est également demandé au niveau international. Voir p. ex. la résolution des Nations Unies émise lors de la 67^e session, troisième commission, point 28 a) de l'ordre du jour, Promotion de la femme, Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines, résolution A/C.3/67/L.21/Rév. 1 du 16 novembre 2012 ainsi que la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, en particuliers les articles 7, 11, 12.4, 13, 15 et 22.

6 2. Contexte, objectifs et méthodologie

Suite aux migrations, les mutilations génitales féminines sont devenues un problème en Suisse également: on y estime à quelque 13 000 les femmes et filles excisées ou menacées de l'être⁷, et les professionnel-le-s ont régulièrement affaire à des personnes touchées par les MGF⁸. Au cours de ces dernières années, on a pris conscience du problème à plusieurs niveaux, ce qui a déclenché des mesures de prévention et de sensibilisation accrues ainsi qu'une offre de soutien plus large. Ces mesures ont toutefois souvent été conçues et mises en œuvre indépendamment les unes des autres. La structure fédéraliste de la Suisse, la diversité de ses langues et l'absence d'instance de coordination freinent en effet l'échange d'expériences entre les cantons et les projets, ce qui rend quasiment impossible l'exploitation d'éventuelles synergies. Aucune vue d'ensemble des mesures mises en œuvre en Suisse dans le contexte des MGF n'étant disponible, on ne pouvait pas évaluer les résultats, l'efficacité et le succès des différentes stratégies, ni d'ailleurs les difficultés rencontrées.

L'objectif de cet état des lieux de TERRE DES FEMMES Suisse (TDF) est donc de cataloguer systématiquement toutes les mesures prises par les différentes institutions afin d'obtenir une vue d'ensemble utile. L'enquête collective et analyse les valeurs empiriques issues des activités effectuées jusqu'à ce jour. Elle vise à faire état des expériences, à identifier les besoins et les lacunes ainsi qu'à faire connaître les exemples couronnés de succès et qui pourront servir de modèle. Il devrait ainsi être possible d'ajuster les activités en fonction de ces constats pour les rendre plus efficaces et durables ainsi que d'élargir l'offre pour combler les lacunes.

L'état des lieux de TDF s'insère dans la série d'activités et de recherches du Groupe de travail national contre les mutilations génitales féminines (GT MGF) et a été effectué en étroite collaboration avec celui-ci. Avec l'étude d'UNICEF Suisse⁹ sur les MGF en Suisse et les recommandations du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), il servira de base pour les étapes suivantes de la politique suisse en matière de MGF.

L'état des lieux a été effectué à l'aide de deux questionnaires en ligne (en français et en allemand) sur

la base d'une méthode d'évaluation essentiellement qualitative.

Nous avons par ailleurs également interviewé trois personnes clés : Nadia Bisang de Caritas Suisse, Paola Riva de l'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE) et Maria Luiza Vasconcelos du Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE) du canton de Genève.

Les questionnaires ont été envoyés aux services d'intégration, aux délégué-e-s à la santé et aux coordinateurs/trices d'asile de tous les cantons ainsi qu'à des individus et à des institutions qui mettent en œuvre des mesures dans le domaine des MGF (hôpitaux, centres de consultation en santé sexuelle et reproductive, cours de préparation à l'accouchement pour migrantes, institutions d'enseignement, associations professionnel-le-s, services d'intégration, organisations de migrant-e-s, espaces de rencontre pour femmes, médiateurs/trices interculturel-le-s, organisations d'aide aux réfugié-e-s, etc.). Dans les secteurs où aucune activité spécifique ne nous était connue, nous avons contacté les établissements aussi largement que possible (p. ex. les établissements de formation initiale et continue en matière de travail social).

Le questionnaire a été envoyé à 306 personnes et organismes. 102 personnes l'ont rempli et renvoyé, 14 de manière incomplète. 27 ont répondu par courrier électronique. Dans une dernière étape, des informations ont été recueillies par téléphone. Par ailleurs, nous avons demandé au gouvernement fédéral quelles activités il entreprend afin de contribuer à éliminer les MGF en Suisse.

Nous avons garanti l'anonymat des participant-e-s. Toutefois, dans certains cas particuliers, nous avons voulu publier plus d'informations afin de donner la possibilité aux lecteurs/trices de se procurer directement des renseignements supplémentaires s'ils le souhaitent. Dans le sens d'une mise en œuvre simplifiée des synergies, nous avons alors demandé aux personnes ou institutions concernées l'autorisation de les nommer.

7 Selon les estimations 2013 de l'OFSP.

8 Comité suisse pour l'UNICEF, enquête 2012, Les mutilations génitales féminines en Suisse – Risques, étendue de la pratique et mesures recommandées, Zurich, 2013.

9 Ibid.

3.1. Activités des autorités fédérales en matière de MGF

Pour cet état des lieux, nous avons demandé à la Confédération d'indiquer ses activités et expériences dans le contexte de la lutte contre les MGF. Au niveau fédéral, ce sont plusieurs administrations qui participent aux mesures en question, principalement sous l'égide de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et avec la collaboration de l'Office fédéral des migrations (ODM), du Secrétariat général du Département fédéral des affaires étrangères (SG DFAE), de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG).

L'OFSP a abordé le sujet des mutilations génitales féminines pour la première fois en 2003 dans le cadre de sa stratégie « Migration et santé 2002 – 2007 ». Depuis 2005, il s'en occupe également sous mandat parlementaire relevant de la mise en œuvre de la motion Roth-Bernasconi « Mutilations sexuelles féminines. Mesures de sensibilisation et de prévention ». Depuis 2010, ces activités sont par ailleurs également soutenues par l'ODM. La Confédération voit dans les mesures de prévention et de sensibilisation contre les MGF le point fort de ses activités. En 2012 a de plus été passée la norme pénale contre les mutilations génitales féminines (art. 124 CPS) suite à l'initiative parlementaire « Réprimer explicitement les mutilations sexuelles ».

En collaboration avec plusieurs organisations, l'OFSP a subventionné le développement de matériel d'information visant divers groupes cibles. La Confédération (OFSP et ODM) soutient de plus financièrement le développement et l'exploitation du service de médiation pour la prévention de l'excision des filles en Suisse, géré par Caritas Suisse depuis 2007.

Début 2012, la Confédération a fondé, en collaboration avec divers instituts universitaires et organisations non gouvernementales, le Groupe de travail national contre les mutilations génitales féminines (GT MGF). Ce dernier vise à mettre en réseau tous les acteurs/trices au niveau national, à favoriser les échanges d'expériences et à élaborer de manière coordonnée des bases et des recommandations pour de futures mesures de prévention, de soins et d'intervention. Dans le cadre du GT MGF, la Confédération a commandé et subventionné en 2012 et 2013 l'enquête d'UNICEF Suisse sur les mutila-

tions génitales féminines en Suisse (Risques, étendue de la pratique et mesure recommandées), le présent état des lieux ainsi que les recommandations pratiques en matière de MGF établies par le Centre suisse de compétence pour les droits humains.

Ces études serviront de base pour l'élaboration de nouvelles mesures et la définition des priorités dans le cadre de la stratégie fédérale « Migration et santé 2014-2017 ». Selon la Confédération, les activités futures devront reposer sur un travail de prévention et de sensibilisation judicieux et à long terme qui implique l'ensemble des acteurs/trices.

Avec son engagement dans le domaine des activités de prévention et de sensibilisation, la Confédération vise à informer les migrant-e-s des communautés concernées au sujet des répercussions médicales et légales des MGF de manière à ce que cette pratique soit abandonnée. Par ailleurs, il s'agit de sensibiliser les professionnel-le-s de la santé, du domaine social et de l'intégration afin qu'ils puissent contribuer aux activités de prévention et fournir aux femmes excisées un soutien adéquat.

3.2. Activités des cantons en matière de MGF

L'offre des différents cantons est très hétérogène. On peut définir trois catégories d'activités :

- 4 cantons mettent en œuvre une stratégie ou une campagne cantonale,
- 9 cantons mènent des activités individuelles, ont mis fin à ces mesures ou planifient des projets de plus grande envergure,
- 13 cantons n'ont exécuté aucune mesure, n'en appliquent actuellement aucune et n'ont pas de projet pour des activités futures.

Campagnes cantonales : Genève, Neuchâtel, Vaud et Fribourg

Canton de Genève¹⁰

Genève a été le premier canton suisse à aborder la problématique des MGF au niveau cantonal. En 2007, le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE) a lancé un projet pilote sur deux ans.¹¹ Il s'agissait essentiellement de sensibiliser les professionnel-le-s de la santé, objectif pour lequel le bureau a travaillé essentiellement avec les associations cantonales de médecins, les hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ainsi que les unités de planning familial. Une brochure en plusieurs langues publiée par le canton à l'intention des migrantes a été distribuée à tous les gynécologues, pédiatres et médecins généralistes du canton. D'autre part, l'objectif était d'informer les personnes concernées : en collaboration avec le Centre Camarada, un centre d'accueil et de formation pour femmes migrantes, des multiplicatrices de diverses origines (Érythrée, Éthiopie, Soudan et Somalie) ont été formées et encadrées de manière à ce qu'elles puissent organiser des tables rondes au sujet des MGF dans leurs communautés. Certaines de ces multiplicatrices disposaient de contacts avec les communautés islamiques de Genève, ce qui leur a permis d'engager la discussion également dans ces milieux. Le projet pilote s'est terminé comme prévu en 2009. En 2013-2014, un nouveau projet va voir le jour, de nouveau en étroite collaboration avec le Centre Camarada et diverses autres organisations, telles que Caritas Suisse qui, dans le cadre de son mandat fédéral, favorise le transfert de connaissances dans les cantons. Le nouveau projet a deux objectifs : la sensibilisation des professionnel-le-s de la santé et celle des communautés concernées, les cours de préparation à l'accouchement pour migrantes jouant dans ce contexte un rôle central.

¹⁰ www.ge.ch/egalite/violence/mutilations-genitales-feminines/ (14.9.2013).

¹¹ Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la prise en charge et la prévention des mutilations génitales féminines dans le canton de Genève, RD 824, 27 janvier 2010.

Canton de Neuchâtel¹²

Le Service de la cohésion multiculturelle (COSM), un service cantonal qui intervient dans le domaine de l'intégration des étrangers/ères, met en œuvre depuis 2012 une stratégie reposant sur les trois piliers que sont le traitement, la prévention et les sanctions. Cette stratégie vise à informer les femmes et les jeunes filles au sujet de leurs droits et des risques liés aux MGF ainsi qu'à sensibiliser les parents et les membres des communautés concernées afin d'amener un changement des mentalités et des comportements. Les femmes et les filles excisées doivent être en mesure d'obtenir un soutien adéquat, et les professionnel-le-s, entre autres du secteur de la santé, de disposer du savoir et des outils qui leur permettront d'agir de manière appropriée. Un réseau cantonal interdisciplinaire doit être mis sur pied et la coordination assurée par une instance centrale.

Traitement : L'Hôpital neuchâtelois (HNE), chargé de la question, et les unités de conseil en santé sexuelle et reproductive ont développé un protocole de prise en charge qui règle le déroulement et les responsabilités lors des grossesses et des accouchements. Il est par ailleurs prévu de saisir les données touchant aux MGF afin de pouvoir disposer d'informations sur les cas traités (nombre, type, âge, nationalité).

Prévention : Le canton de Neuchâtel mène ici différents projets. Le COSM, en collaboration avec Caritas Suisse, a formé un groupe d'interprètes sur le sujet des MGF. Il est également prévu de former des « personnes relais » des divers groupes de migrant-e-s, qui serviront de point de contact entre les communautés, les familles et le canton afin de faire circuler les informations. Le canton de Neuchâtel travaille par ailleurs avec les leaders des communautés, visant à ce que ces derniers prennent conscience de leurs responsabilités et de leur rôle dans les activités de prévention. Plusieurs représentant-e-s des communautés et autres organisations ont d'ailleurs signé une déclaration commune dans le but d'éliminer ces pratiques. Le canton accorde de plus des subventions aux associations de migrant-e-s qui mènent des projets touchant aux MGF.

Il est prévu de sensibiliser aux MGF les personnes actives dans le domaine de l'asile ainsi que d'informer les requérant-e-s d'asile de manière préventive. Les familles

¹² www.ne.ch/autorites/DEAS/COSM/Pages/accueil.aspx (2.12.2013).

doivent savoir qu'elles peuvent faire examiner gratuitement leurs enfants par un-e pédiatre une fois par an, et être encouragées à le faire. Cette offre ne vise pas uniquement les MGF mais est également disponible dans le cadre de leur prévention.

Le réseau de mères de contact, qui est en cours de création dans le canton de Neuchâtel, doit en outre aussi être utilisé dans la prévention des MGF. Le projet est soutenu par la section neuchâteloise de la Croix-Rouge suisse et le Contrôle de l'habitant. Dans le cadre de cette initiative, des mères expérimentées rendent visite à des jeunes mères pour leur expliquer le système suisse en matière de santé, d'enfants, d'éducation, d'école, etc. L'objectif est que toutes les mères avec des enfants de 0 à 4 ans reçoivent une ou deux visites du réseau de mères de contact, qui peut ainsi également faire passer des informations au sujet des MGF.

Dans le domaine de la prévention, des efforts sont entrepris pour sensibiliser les professionnel-le-s de l'accueil extra-familial des enfants à la problématique des MGF. On a ainsi organisé des séminaires pour les directeurs/trices de jardins d'enfants ainsi que pour leurs équipes, et fourni des informations dans le cadre de la formation des futurs professionnel-le-s tels que les éducateurs/trices de la petite enfance.

Sanctions : Il s'agit de collaborer avec l'ensemble des institutions concernées (protection des enfants et des adultes, police, groupe de travail maltraitance, services de migration, protection des victimes, etc.) pour les sensibiliser aux MGF et leur expliquer la situation légale ainsi que les possibilités d'action. Les migrant-e-s issu-e-s de pays concernés doivent être informé-e-s des conséquences pénales, y compris de celles pouvant affecter leur permis de séjour. L'information sera transmise par le biais d'une brochure et de la Charte de la citoyenneté et à l'occasion des sessions pour nouveaux arrivant-e-s ainsi que lors des entretiens de naturalisation.

La stratégie neuchâteloise prévoit par ailleurs la création d'un protocole d'intervention expliquant les mesures à prendre lorsqu'une fillette est excisée ou si l'on soupçonne qu'elle pourra être victime de MGF. Ce protocole contiendra aussi des informations sur les droits et les obligations de notification.

Le canton de Neuchâtel planifie également d'établir en collaboration avec les divers partenaires une statistique

des cas de MGF. Cette statistique doit regrouper quatre valeurs clés : le nombre des cas suspects enregistrés, le nombre de femmes excisées qui accouchent à l'HNE, le nombre de femmes excisées traitées dans un hôpital ainsi que le nombre de consultations pédiatriques de familles requérantes d'asile avec des filles potentiellement touchées par la question. L'âge, la nationalité, le type de permis de séjour ainsi que la gravité et le déroulement des cas doivent également être consignés.

Canton de Vaud¹³

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a lancé en 2012 un projet sur deux ans concernant la prévention des MGF. Ce projet est mené en commun avec Caritas Suisse dans le cadre d'un mandat de la Confédération visant à renforcer le transfert de savoir dans les cantons. Avec la formation d'un groupe de pilotage et d'un groupe de travail, l'ensemble des acteurs/trices (professionnel-le-s et institutions, communautés de migrant-e-s, etc.) disposant déjà d'expérience dans ce domaine ainsi que les personnes et institutions (potentiellement) concernées se trouvent réunis pour développer le projet de manière participative.

Dans une première phase, on a établi un état des lieux des catégories de migrant-e-s, des mesures existantes et des besoins des publics cibles dans le canton de Vaud¹⁴. Une deuxième phase touche aux activités de prévention dans les communautés, les formations, la mise en réseau et le coaching de multiplicateurs/trices, l'organisation de groupes de discussion (aussi en collaboration avec des mosquées et des églises) ainsi que la publication d'une brochure en cinq langues¹⁵. Dans une troisième phase, on prévoit d'intervenir dans le domaine de l'enseignement et au niveau de la sensibilisation des professionnel-le-s¹⁶ de divers secteurs. A ces fins, on a publié un manuel pour professionnel-le-s qui fournit les principales informations sur les MGF et contient surtout des conseils sur la manière de réagir en présence de femmes ou de filles excisées ainsi qu'en situation de danger. On y trouvera également les informations au sujet du réseau cantonal en matière de MGF avec tous les principaux contacts.

¹³ www.vd.ch/mgf (14.9.2013).

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

Le canton propose également des formations pour professionnel-le-s avec des expert-e-s de différents domaines.

Canton de Fribourg¹⁷

De 2010 à 2012, le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR) du canton Fribourg a mené une campagne de sensibilisation qui s'adresse aux professionnel-le-s dans les domaines de l'éducation, de la santé, du travail social, de la justice et de la police. Pour ce faire, on s'est essentiellement basé sur le manuel didactique¹⁸ publié par l'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE). En 2011 l'IMR a par ailleurs édité un dépliant¹⁹ en six langues pour les femmes concernées résidant dans le canton.

Depuis 2012 et avec le concours de différentes associations, l'IMR informe et sensibilise les migrant-e-s ainsi que les multiplicateurs/trices des communautés concernées. Le travail de prévention est mené en étroite collaboration avec le centre de consultation en santé sexuelle et reproductive. A l'initiative de celui-ci, un groupe de travail cantonal développe depuis 2012 un protocole d'intervention qui doit aider les professionnel-le-s à réagir de manière adéquate en cas de soupçon. Dans une deuxième étape, des offres de prévention faciles d'accès seront développées avec les communautés concernées.

Cantons : Les actions qui s'imposent

Développement de réseaux cantonaux et régionaux

L'engagement des cantons est essentiel pour l'établissement à l'échelle de toute la Suisse d'une politique d'action globale en matière de MGF. TDF Suisse considère donc le développement de réseaux et de centres de compétence cantonaux et régionaux comme l'approche la plus judicieuse. Celle-ci permettrait de prendre en compte les particularités et les structures cantonales et régionales afin de les mettre au mieux à profit.

Les offres pour migrant-e-s et les activités des multiplicateurs/trices doivent être développées au niveau

régional afin que leur accès soit aussi facile que possible.

Il faut viser une mise en réseau généralisée au niveau cantonal ou régional. L'objectif doit être de toucher l'ensemble des acteurs/trices pertinents des domaines de la prévention, des soins, de la protection et de l'intervention, et de les réunir dans un réseau. Il est important d'inclure ces personnes dès la phase de développement d'un projet de stratégie cantonale. Elles peuvent ainsi apporter leur contribution et s'approprier le sujet, ce qui entraîne un engagement accru au niveau des mesures et activités développées. Il s'agit ici d'un aspect particulièrement important puisque les stratégies cantonales impliquent les ressources de divers intervenant-e-s qui doivent être prêts à les fournir.

TDF estime que les cantons germanophones doivent particulièrement intensifier leurs efforts dans la lutte contre les MGF. Pour expliquer l'inégalité qui règne à ce niveau entre les différentes régions linguistiques de notre pays, on évoque souvent le fait qu'un nombre plus important de personnes issues de communautés touchées par les MGF vivent dans les cantons francophones. Or, cet argument est réfuté par une étude de l'Office fédéral des migrations au sujet des diasporas érythréenne et somalienne en Suisse : ces deux populations qui, avec celle des Ethiopiens, appartiennent aux groupes les plus concernés par les MGF, sont en fait plus importantes numériquement en Suisse alémanique qu'en Suisse romande.²⁰ Cette forte différence dans le niveau d'engagement ne pouvant donc être expliquée par la situation démographique, il semblerait que ce soit la volonté ou plus exactement la réticence politique ainsi que l'initiative des administrations cantonales qui soient décisives. TDF estime donc qu'il existe un important besoin en matière de bases politiques qui permettraient le lancement de campagnes cantonales dans les régions germanophones. Celles-ci pourraient d'ailleurs prendre comme modèle les campagnes menées en Suisse romande, où, sur la base de mandats parlementaires explicites, des moyens financiers ont été fournis, une légitimation définie et une base d'argumentation créée, permettant d'impliquer l'ensemble des acteurs/trices concerné-e-s.

17 www.fr.ch/imr/fr/pub/campagnes/mgf.htm (14.9.2013).

18 Institut international des Droits de l'Enfant, Les Mutilations génitales féminines, Manuel didactique à l'usage des professionnels, 2009.

19 Cf. note 17.

20 Office fédéral des migrations (éd.), Les diasporas somalienne et érythréenne en Suisse, Berne, 2010, p. 47 : Environ 22% des Somaliens et 15% des Erythréens vivent dans le canton de Zurich, le plus peuplé de Suisse. Les populations somalienne et érythréenne sont également fortement représentées dans les cantons de Berne, de Saint-Gall, d'Argovie et de Lucerne.

Dans la plupart des cantons actifs en la matière, c'est le bureau de l'intégration des migrant-e-s qui est en charge des programmes. Cet état de fait pourrait expliquer pourquoi le domaine de l'asile a été jusqu'à présent relativement peu pris en compte dans ces régions, alors que de nombreuses personnes concernées par les MGF se trouvent en procédure d'asile. Un argument supplémentaire pour souligner l'importance d'échanges interdépartementaux au sein des cantons eux-mêmes. Une telle coopération n'est toutefois possible que si les responsabilités individuelles sont clairement définies et une entité cantonale prend en main la direction et la coordination des mesures.

Les hôpitaux cantonaux et universitaires ainsi que les centres de consultation en santé sexuelle et reproductive sont certainement les entités qui, dans les cantons, affichent la plus grande expérience dans le traitement des femmes excisées. On notera que les administrations cantonales s'adressent volontiers à ces entités qui se sont établies comme des centres de compétence de par leur savoir-faire et leurs connaissances en ce domaine.

Le développement d'un réseau cantonal est par définition une entreprise durable dans la mesure où il est continuellement entretenu et la question du financement joue à cet égard un rôle non négligeable : tous les cantons s'entendent pour déplorer des moyens financiers insuffisants ou réservés à des projets sporadiques, chose néfaste pour la durabilité de telles stratégies. Afin de contrecarrer cette tendance et de mettre à profit les synergies (financières), les campagnes cantonales devraient donc utiliser les structures existantes et toujours avoir pour objectif d'institutionnaliser le sujet dans les structures ordinaires existantes.

Renforcer les échanges (intercantonaux)

Les cantons qui disposent déjà de leur propre stratégie doivent jouer le rôle de modèle, les autres cantons pouvant activement recourir à leurs ressources. Neuf des cantons qui n'ont actuellement aucune mesure en cours, ou seulement des activités ponctuelles, ont signalé leur intérêt et se montrent enclins à traiter plus intensivement le problème ; six souhaitent pouvoir accéder à des compétences spécifiques et être mis en réseau avec d'autres acteurs/trices ; sept sollicitent une contribution accrue de la part de la Confédération alors que cinq autres espèrent un soutien venant des ONG et quatre

demandent des ressources financières plus importantes.

Et les cantons qui organisent déjà des campagnes souhaitent eux aussi un renforcement des réseaux ainsi que des échanges intensifiés entre les personnes actives dans ce secteur en Suisse. La plupart de ces cantons aimeraient également acquérir des connaissances plus pointues en matière de MGF et se réjouiraient d'une collaboration plus étroite avec les ONG. Plusieurs souhaiteraient un soutien plus actif de la Confédération. Pour ainsi dire l'ensemble des cantons organisant actuellement des campagnes soulignent qu'ils disposent de trop peu de moyens financiers.

C'est à ce niveau qu'il convient d'intervenir : la Confédération ainsi que les conférences cantonales doivent prendre en considération le besoin accru des cantons en réseaux et en échanges. Il appartient aux cantons et au gouvernement fédéral de définir ensemble les éléments dont la gestion doit s'effectuer au niveau cantonal ou national et de quelle manière les tâches ont besoin d'être réparties entre la Confédération et les cantons. Enfin, TDF préconise que davantage de ressources financières et humaines soient mises à disposition pour les coordinations et les connexions au niveau national ainsi que pour le développement de réseaux cantonaux.

« Nous n'avons pas besoin de réinventer la roue. Nous attendons beaucoup des échanges avec d'autres acteurs/trices qui traitent également du sujet et qui ont éventuellement déjà fait des expériences utiles. » Collaboratrice d'une administration cantonale

« Il nous serait utile que les ONG actives au niveau national aient une vue d'ensemble générale afin de faciliter les activités communes. Je ne pense pas qu'il soit judicieux que chaque canton dispose de son propre centre de compétence pour les MGF, un sujet important certes, mais ne touchant qu'un nombre limité de personnes. » Collaborateur d'une administration cantonale

Renforcer la collaboration avec les communautés concernées

La collaboration avec les communautés de migrant-e-s est considérée comme primordiale par les cantons actifs, même si cette coopération ne revêt pas partout la même intensité. Le travail avec les multiplicateurs/trices représente un défi de taille pour les cantons qui signalent des lacunes en matière de participation : il est nécessaire de prêter une attention accrue aux femmes et communautés concernées, qui doivent jouer un rôle plus important et être plus étroitement impliquées dans la stratégie cantonale. TDF considère cette approche comme indispensable si l'on souhaite toucher les milieux en question. Pour ce faire, on recourra aux ressources et expériences accumulées, mais il est aussi vital que les cantons investissent davantage dans ce domaine. Alors que les hommes n'ont jusqu'à présent joué qu'un rôle minime dans les activités de sensibilisation, il s'agit désormais de les impliquer plus fortement comme multiplicateurs et groupe cible (cf. chap. 3.5. sur la prévention au niveau communautaire).

Sensibiliser les professionnel-le-s

Là où ils ont la haute main sur les établissements d'enseignements, les cantons doivent renforcer leurs efforts dans le but d'intégrer la problématique des MGF dans la formation initiale et continue des professionnel-le-s. Dans les cantons qui sont déjà actifs dans ce domaine, la sensibilisation s'est essentiellement effectuée dans le cadre de congrès (publics) et par l'envoi de publications. Il existe en effet un manque de formations spécifiques orientées vers la pratique et qui vont au-delà d'informations générales pour permettre aux professionnel-le-s d'intervenir de manière adéquate sur la base d'outils concrets. Cette lacune résulte entre autres du fait que les instruments pouvant être mis en œuvre dans ce domaine n'ont pas encore été développés.

Par ailleurs, c'est essentiellement le personnel médical qui a été jusqu'à présent visé. On constate des déficits importants au niveau des professionnel-le-s et des institutions n'appartenant pas au domaine de la santé ainsi qu'à celui des personnes qui s'intéressent peu au sujet mais peuvent potentiellement s'y trouver confrontées. Il s'agit donc également de toucher ces individus et de les intégrer dans un réseau cantonal.

Développer des systèmes de monitoring

Même pour les cantons actifs, il n'existe que peu de statistiques concluantes au sujet des groupes cibles touchés et il n'y a aucune procédure méthodique d'appréciation des retours. Des rapports annuels et de fin de projets sont bien établis, mais la plupart des projets et stratégies ne sont pas systématiquement évalués. Il n'existe aucun suivi dans le sens d'une mesure de l'efficacité. Des évaluations sont parfois prévues mais il ne semble pas qu'une priorité particulière leur soit accordée ou alors, elles sont souvent repoussées à plus tard. TDF a donc identifié au niveau des cantons un déficit en matière de relevé des données et requiert l'implémentation d'un suivi et une évaluation systématique des activités pour mesurer leur efficacité. La solution idéale serait un système de monitoring à l'échelle nationale qui permettrait de comparer les cantons et d'obtenir des résultats pertinents pour toute la Suisse. A ces fins, la Confédération et les cantons doivent toutefois s'entendre sur des normes et objectifs contraignants de manière à unifier la saisie des données.

3.3. Les activités en matière de MGF dans le domaine de la santé

Le domaine de la santé, en particulier la gynécologie, l'obstétrique ainsi que la santé sexuelle et reproductive, est manifestement le plus directement confronté au problème des MGF, raison pour laquelle de nombreuses activités sont organisées dans ce cadre. Il existe toutefois des différences importantes et les mesures sont loin d'être généralisées.

Les MGF dans la formation des professionnel-le-s de la santé

A l'exception de la formation des sages-femmes, le sujet des MGF n'est pas généralement inclus dans la formation initiale et continue des professionnel-le-s de la santé. Selon TDF, il existe toutefois quelques exemples probants dans la formation des sages-femmes et des infirmiers/ières et ainsi que dans la formation des conseillers/ères en santé sexuelle et reproductive, où le sujet est depuis longtemps obligatoire et traité en détail dès les cours de base. Nous citerons ici la Haute école de santé Vaud (HESAV), la Haute école de santé de Genève (HedS), la Haute école de santé de Suisse centrale

(HFGZ) et l'Association Romande et Tessinoise des Conseillères et Conseillers en Santé Sexuelle (ARTCOSS). Outre la simple transmission de faits, on y encourage les étudiant-e-s à réfléchir sur leur propre attitude face à ce problème et à définir leur rôle en qualité de professionnel-le-s de la santé. Il faut souligner que le sujet est traité de manière très pratique (techniques de réactivité, communication). Le programme de la Haute école de santé de Genève aborde par ailleurs la manière dont les sages-femmes et les infirmiers/ières peuvent assumer une fonction de prévention et engager avec les femmes excisées un dialogue au sujet des risques médicaux et de la situation pénale en Suisse. Les étudiant-e-s apprennent également vers quelles personnes ou organisations du réseau cantonal ils peuvent aiguiller les femmes et les filles excisées ou en danger de l'être.

« Il est possible de lier le sujet des MGF avec d'autres thèmes de la formation, par exemple dans le module sur la communication. On pourrait alors simuler dans un jeu de rôle un dialogue d'explication (avec les parents/la mère d'une nouvelle-née issus d'un pays concerné). » Chargée de cours, institution de formation médicale

Hôpitaux

Les sept établissements hospitaliers qui ont indiqué disposer d'une offre spécifique pour les femmes et les filles excisées sont exclusivement des cliniques gynécologiques, ce qui s'explique par les implications directes du problème des MGF sur la grossesse et l'accouchement.

« Les cliniques gynécologiques sont directement concernées par le sujet dans le cadre de l'obstétrique. Lorsque les femmes issues de pays africains, surtout d'Afrique de l'Est, accouchent en Suisse (en moyenne plus souvent que les Suissesses), le problème des MGF se pose très concrètement. Nous constatons un nombre important de femmes touchées. » Sage-femme, clinique gynécologique

Dans ces cliniques gynécologiques, du personnel spécialisé dans les MGF (en nombre limité) offre aux femmes un traitement et un soutien adaptés. Ces personnes travaillent étroitement avec des interprètes interculturelles. Les hôpitaux proposent parfois à leurs collaborateurs/trices des formations (sessions isolées) spécifiques sur les MGF.

Trois cliniques gynécologiques ont standardisé leur approche en cas de MGF et ont donné des informations plus précises à ce sujet : A la clinique gynécologique de l'Hôpital de l'Île à Berne, une sage-femme et une médiatrice/interprète interculturelle effectuent avec toutes les femmes excisées, lors du contrôle puerpéral, un entretien « de prévention » sur la base d'un catalogue de questions.

Dans le cadre de la stratégie cantonale, le service de gynécologie et d'obstétrique de l'Hôpital neuchâtelois a mis sur pied, en collaboration avec le centre de santé sexuelle et planning familial, un protocole de prise en charge qui définit les rôles individuels et la manière de procéder avec les patientes excisées, en premier lieu dans le cadre hospitalier mais également en dehors de celui-ci. Tous/toutes les collaborateurs/trices du service de gynécologie et d'obstétrique en sont informé-e-s.

Deux procédures sont prévues :

Si le suivi médical de la grossesse se déroule depuis le début à l'Hôpital neuchâtelois, le/la gynécologue évoque le sujet et propose un entretien approfondi avec la sage-femme conseil et note la situation dans le dossier de la patiente. Lors de la visite de la 36e semaine, la sage-femme vérifie si la question des MGF a été abordée et mentionne dans le dossier du futur enfant que les parents sont issus d'un pays pratiquant les MGF.

Si le suivi médical de la grossesse est fait par un-e gynécologue en cabinet privé, la femme est admise à l'hôpital pour la visite de la 36e semaine. Une sage-femme intègre alors les questions concernant les MGF dans l'anamnèse. Ensuite, elle fait une note dans le dossier de la patiente ainsi que dans celui du futur enfant. La sage-femme propose un entretien approfondi avec la sage-femme conseil si la patiente en a besoin.

Après l'accouchement une conseillère en santé sexuelle et reproductive effectue un entretien puerpéral et aborde le sujet dans le contexte de la contraception et de la sexualité. Elle évoque les complications médi-

cales, la réinfibulation, la situation légale en Suisse et renseigne sur l'offre des groupes de parole.

A chacune de ces étapes, les professionnel-le-s peuvent faire appel à des traductrices/médiatrices interculturelles spécialisées dans les MGF.

Comme dans le canton de Neuchâtel pour ainsi dire toutes les femmes enceintes sont inscrites à l'hôpital cantonal et y accouchent, ce mécanisme permet d'atteindre la quasi-totalité des femmes concernées qui sont enceintes.

Nous citerons comme autre exemple positif la collaboration multidisciplinaire au sein des hôpitaux universitaires de Genève (HUG) : la consultation spéciale du service de gynécologie et d'obstétrique offre aux femmes excisées des soins médicaux, psychophysiques et chirurgicaux. Ce service travaille étroitement avec un groupe multidisciplinaire « MGF » (ethnopsychiatrie, sexologie, pédiatrie, médecine légale, anthropologie médicale, prévention de la violence, etc.), avec l'unité de santé sexuelle et planning familial ainsi qu'avec la consultation de gynécologie psychosomatique et de médecine sexuelle.

Centres de consultation en santé sexuelle et reproductive

La situation des centres de consultation individuels et leurs activités en matière de MGF sont très variées, ce qui est probablement lié aux situations spécifiques dans les différents cantons et aux contextes multiples dans lesquels ces centres doivent fonctionner. Ainsi, il existe des centres de consultation qui disposent d'une large expérience en matière de MGF et font même fonction de point de référence dans leur canton, alors que d'autres affichent un grand besoin en informations spécifiques.

Il est donc difficile de savoir en quelle mesure les centres de consultation abordent le sujet des MGF de manière active et systématique avec les femmes et les couples concernés, essentiellement dans la philosophie d'une prévention primaire. Il existe des centres, par exemple dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel et Vaud, qui se saisissent activement de la question et collaborent pour ce faire avec des interprètes et des médiatrices interculturelles. Certains proposent en outre, en collaboration avec d'autres prestataires, des séances d'information pour groupes (cf. le point suivant au sujet

des cours sur la santé sexuelle). D'autres n'abordent pas du tout les MGF ou seulement dans certaines situations spécifiques comme la naissance d'une fille.

L'association SANTÉ SEXUELLE Suisse a publié en 2013 un guide pour les professionnel-le-s en matière de santé sexuelle et reproductive qui conseillent les migrant-e-s, dans lequel un chapitre est consacré aux MGF.²¹

Cours sur la santé sexuelle et la périnatalité

Il existe plusieurs organisations telles que l'association Wissen und Gesundheit (Savoir et santé) de Zurich ou le Centre consultatif pour le planning familial, la grossesse et la sexualité en Argovie qui proposent aux migrantes des manifestations d'information sur la santé sexuelle, lors desquelles le sujet des MGF est aussi abordé. Ces organisations coopèrent étroitement avec des groupes et personnes clés qui ont accès aux publics cibles. Les MGF sont abordées dans le contexte de sujets différents, par exemple lors de la visite d'une gynécologue ou des consultations sur le corps féminin, la contraception, la grossesse, l'avortement, la sexualité et les infections sexuellement transmissibles. Ainsi, l'organisation SOS Ticino/Antenna MayDay s'efforce non seulement de communiquer des informations sur la santé sexuelle, mais également de mieux faire connaître l'offre des centres de consultation et d'en faciliter l'accès.

L'association Mamamundo, qui propose aux migrantes des cours de préparation à l'accouchement en plusieurs langues telles que le somali et le tigrigna, a également participé à l'enquête. Elle indique que dans les groupes de femmes issues des pays concernés, il s'agit non seulement de transmettre des informations sur l'accouchement, mais également sur l'importance des MGF dans ce contexte ainsi que d'aborder la question de la prévention pour les nouvelles-nées.

Ces cours sont organisés en étroite collaboration avec des interprètes interculturelles.

²¹ SANTÉ SEXUELLE Suisse, Le conseil en santé sexuelle et reproductive pour les migrantes et les migrants. Guide à l'usage des professionnel-le-s, 2013.

Santé : les actions qui s'imposent

Mettre à profit les ressources spécialisées issues du domaine de la santé

L'enquête a montré que le conseil et le suivi individuels en gynécologie et obstétrique ainsi qu'en santé sexuelle et reproductive donnaient de bons résultats. Un élément clé représente à cet égard la connexion établie entre les soins et les traitements d'une part et la prévention d'autre part. Les professionnel-le-s du domaine de la santé disposent de connaissances spécialisées et, souvent, d'une expérience en matière de conseil aux migrant-e-s (un tiers des clientes des centres de consultation en santé sexuelle et reproductive sont des migrant-e-s)²², en particulier pour ce qui est des sujets délicats tels que la sexualité.

Les cours sur la santé sexuelle et l'accouchement représentent un complément important aux entretiens de conseil individuels. Ils offrent en effet des avantages supplémentaires : ils touchent un nombre plus important de femmes, ils sont l'occasion d'une première rencontre et, en particulier lors de cours avec un nombre réduit de participantes ou de cours réguliers, il est possible d'établir une certaine relation de confiance. On peut alors attirer l'attention des femmes sur le fait qu'elles sont en mesure de bénéficier d'entretiens de conseil personnalisés. Les cours servent pour le premier contact et facilitent l'accès aux autres offres tout en favorisant les échanges et la réflexion au sein du groupe, élément essentiel pour pouvoir surmonter la norme sociale que représentent les MGF. Une telle offre contribue par ailleurs à conforter la position des migrantes, leur permettant de rencontrer d'autres femmes et de sortir de leur isolement éventuel.

Ces offres efficaces sont des exemples à suivre et pourraient avantageusement être mis en œuvre dans d'autres projets du domaine de la santé. A ces fins, il est toutefois impératif de renforcer les connexions et les échanges entre les divers acteurs/trices. Les offres en question devraient également être utilisées comme ressources par des intervenant-e-s d'autres domaines (asile, intégration, cantons, etc.) qui peuvent activement

22 SANTÉ SEXUELLE Suisse, Enquête auprès des centres de consultation en planning familial, Résumé du rapport rédigé par PLANEs dans le cadre d'un mandat de l'OFSP, décembre 2009. (L'enquête complète n'est disponible qu'en allemand : Bestandesaufnahme bei den Beratungsstellen für Schwangerschaft und Familienplanung zum Bereich Migration und sexuelle und reproduktive Gesundheit, 2009), p. 8.

les recommander aux femmes des communautés concernées auxquelles ils ont affaire. Ceci n'est toutefois possible que si ces activités sont suffisamment connues.

Institutionnaliser le sujet des MGF

En dehors des grandes cliniques gynécologiques et de quelques centres de consultations pour la santé sexuelle et reproductive, on peut présumer que le sujet des MGF n'est que peu, voire pas du tout abordé, comme dans les petits hôpitaux et les cliniques pédiatriques, ou encore par les professionnel-le-s de la santé indépendants (médecins généralistes, pédiatres, gynécologues, etc.) et leurs associations, les médecins responsables des personnes disposant de permis de résidence F et N, les médecins des écoles, les psychologues, les directions des hôpitaux ainsi que les offices cantonaux de la santé.

Dans les cas où l'on aborde le sujet des MGF, c'est encore souvent dans le cadre de l'engagement d'individus déterminés mais isolés. On citera par exemple le commentaire sur un questionnaire expliquant que, dans l'hôpital, une « spécialiste MGF » s'investit de manière extraordinaire, souvent en dehors de ses heures de travail normales. Et même s'il existe des directives pour les procédures à suivre, il semble que ce soit souvent seulement la « spécialiste MGF » qui les applique, ce qui signifie que les entretiens au sujet des MGF dépendent de sa motivation et de sa disponibilité du moment.

« Lors de l'admission à l'hôpital d'une femme excisée, je suis normalement informée, ce qui me permet de discuter du problème avec mes collègues et avec les patientes (p. ex. pour l'accouchement). »

Médecin, clinique gynécologique

Des mesures sont donc requises de manière à établir une approche généralisée à l'échelle nationale, en réseau et interdisciplinaire, ainsi que l'institutionnalisation du sujet à tous les niveaux. L'objectif serait d'intégrer les MGF dans les processus de travail du secteur médical, de garantir la circulation de l'information ainsi que l'encadrement continu tout en mettant à profit les réseaux et les collaborations interdisciplinaires. Il faudrait par exemple garantir le suivi après l'accouchement,

c'est-à-dire transmettre l'information à la pédiatrie, aux consultations parents-enfants et aux centres de consultation en planning familial. Pour pouvoir réagir en conséquence, les pédiatres et les conseillères doivent savoir qu'une mère est excisée, car cela signifie que sa fille est potentiellement en danger de l'être également. Ce système ne peut toutefois fonctionner que si les cas de MGF sont systématiquement documentés et enregistrés. Pour y arriver, il faut que l'ensemble des professionnel-le-s de la santé soient sensibilisé-e-s, entre autres en incluant systématiquement le sujet dans les formations initiales et continues, mais aussi que les autorités et les employeurs/euses soient conscient-e-s du problème (approche du haut vers le bas). De plus, les acteurs/trices aux différents niveaux doivent recevoir « d'en haut » des directives contraignantes sur la manière d'intégrer les MGF dans les processus de travail. Cette mesure servirait aussi à délester les individus engagés qui se sentiraient moins isolés, leurs activités s'inscrivant dès lors dans le cadre d'un mandat clair.

Bien entendu, tous n'ont pas besoin de devenir des expert-e-s en matière de MGF. Il est par exemple possible d'établir un point de contact MGF principal au sein d'un service ou d'un centre. Mais il est important que l'ensemble des professionnel-le-s de la santé disposent d'un minimum de connaissances afin de pouvoir s'adresser aux spécialistes MGF ou à y envoyer les femmes concernées si la situation l'exige.

« Il faudrait que les informations soient obligatoirement transmises de manière compétente à tous les hôpitaux – pour ce faire, nous avons toutefois besoin d'un mandat contraignant de la part du canton. »

Sage-femme, clinique gynécologique

Que faire en cas de danger d'excision ou en présence de fillettes excisées ?

Le secteur de la santé voit son rôle primaire dans le soutien et les soins aux femmes et filles excisées. Il n'accorde pas la même importance à la prévention primaire et secondaire : le rapport montre que de nombreux professionnel-le-s de la santé ne se sentent pas concernés par les MGF et ne reconnaissent aucune res-

ponsabilité. Cet état de fait découle probablement de la complexité même des cas en présence, mais aussi d'un manque de temps et de connaissances, du relativisme culturel absolu et de l'idée que le personnel médical a de son mandat. Une des personnes clés que nous avons interviewées a expliqué que, comme les femmes concernées n'abordent pas d'elles mêmes ce sujet tabou, il est plus simple pour l'ensemble des personnes impliquées de ne pas en parler et de l'ignorer. De nombreux professionnel-le-s de la santé, et en particulier en pédiatrie, ont par ailleurs des difficultés à notifier les cas d'excision chez les fillettes, ou les cas où l'excision menace. Souvent, ils évoquent le secret professionnel, alors qu'il est relativement facile et rapide d'obtenir des exemptions. Il s'agit plutôt de la crainte de faire plus de mal que de bien en passant à l'action. La personne évoquée a souligné qu'il serait important de faire comprendre à ces professionnel-le-s qu'il ne s'agit pas en premier lieu d'appeler la police pour faire punir les responsables, mais d'examiner s'il convient de notifier l'autorité civile de protection des enfants. TDF identifie ici un besoin: les professionnel-le-s de la santé doivent davantage considérer les MGF comme une forme de maltraitance physique des enfants et de violence domestique. En même temps, il est important de définir ce que cela signifie exactement dans la pratique, en particulier en termes de droit et d'obligation de notification.²³

Incorporer le sujet des MGF dans la formation initiale et continue

Dans le domaine de la formation médicale, on constate que les MGF ne représentent qu'un sujet très spécifique parmi beaucoup d'autres. Il en est de même dans le quotidien du travail, où de nombreux défis et exigences occupent les professionnel-le-s de la santé, ce qui pourrait expliquer le peu d'intérêt que quelques établissements ont montré pour des cours facultatifs sur le sujet des MGF. Il faut également prendre en compte le fait que les mesures d'économie dans le domaine de la santé peuvent jouer un rôle dans ce type de décisions. Toutefois, le manque d'intérêt pour une formation est loin de signifier que le personnel médical n'est pas concerné par le problème et qu'il n'existe aucun besoin en informations spécifiques. Les chiffres les plus récents de l'enquête de

²³ Voir aussi à cet égard le Comité suisse pour l'UNICEF, enquête de 2012, Les mutilations génitales féminines en Suisse – Risques, étendue de la pratique et mesures recommandées, Zurich, 2013, p. 17.

L'UNICEF²⁴ montrent en effet que les contacts avec des femmes excisées sont fréquents. Pour TDF, il est donc urgent d'intégrer de manière plus généralisée et systématique le sujet des MGF dans les programmes de la formation initiale et continue des professionnel-le-s de la santé (médecins, sages-femmes, infirmiers/ières, spécialistes en santé sexuelle et reproductive). La Confédération et les cantons sont sollicités, avec les institutions de formation, à intégrer la thématique dans les programmes. Il n'est pour ce faire pas nécessaire que chaque institution crée ses propres modules spécialisés, mais un module MGF de base pourrait être développé sur la base des expériences déjà faites, afin d'être mis en œuvre et adapté selon les besoins par les enseignant-e-s.

Une introduction générale et systématique aux MGF dans les programmes garantirait que tous et toutes disposeraient d'un savoir de base à ce sujet et sauraient qu'il existe des spécialistes qui offrent leur soutien. Il n'est pas nécessaire ni judicieux que chaque professionnel-le de la santé devienne un-e expert-e en MGF, mais tous et toutes devraient au moins être en mesure d'évaluer une situation correctement pour pouvoir agir en conséquence, ne serait-ce qu'en orientant la patiente vers un/une spécialiste.

Toutefois, les établissements dont les collaborateurs/trices sont souvent confronté-e-s aux MGF devraient veiller à proposer régulièrement des séances de formation à ce sujet. Le mieux serait que ces manifestations soient également ouvertes à des personnes externes, mettant ainsi une offre importante à la disposition des indépendant-e-s du domaine de la santé et autres professionnel-le-s intéressé-e-s. L'ensemble du personnel médical devrait avoir la possibilité de participer régulièrement à des formations spécifiques et les employeurs/euses devraient encourager activement cette participation.

Déficits au niveau des groupes cibles

Actuellement, les principaux groupes cibles des mesures en matière de MGF dans le domaine de la santé sont essentiellement des femmes. Seuls deux hôpitaux indiquent s'adresser également aux pères, partenaires et maris, soulignant l'importance d'inclure les hommes dans les processus. L'expérience montre toutefois la difficulté de l'entreprise, les hommes n'accompagnant que rarement leurs femmes lors des consultations médicales.

²⁴ Ibid., p. 10.

Il existe donc un déficit au niveau de la sensibilisation des hommes des communautés concernées. Dans ce domaine, les centres de consultation en santé sexuelle et reproductive pourraient proposer des sessions de conseil pour couples ou des cours spécifiquement pour les hommes.

On constate également des déficits dans le domaine de l'asile. Les femmes ne disposant pas d'un permis de séjour n'ont pour la plupart pas accès aux offres de santé spécifiques pour les MGF. Ainsi, on envoie les futures mères accoucher dans l'hôpital le plus proche, et non pas dans un hôpital spécialisé dans les MGF alors que le secteur de la santé considère ces femmes comme un groupe cible qu'il s'agit explicitement d'encadrer. Les organisations d'aide aux réfugié-e-s,²⁵ les services sociaux ainsi que les médecins responsables doivent être informés de ces offres et instruits de transférer les femmes excisées à des services spécialisés. Le canton de Fribourg fait ici office de modèle, où la plupart des réfugié-e-s obtiennent un rendez-vous auprès d'un centre de consultation en santé sexuelle et reproductive.

Répondre aux besoins en matière de savoir spécifique, de réseaux et de moyens financiers

L'enquête montre qu'il existe un important déficit en informations spécifiques et en soutien de la part d'expert-e-s dans le domaine de la santé, même chez les personnes qui sont déjà actives dans le domaine des MGF. Celles-ci souhaiteraient être mieux connectées à un réseau et obtenir une aide renforcée de la part des ONG, le besoin en matériel d'information spécifique étant le plus souvent exprimé.

« Je vois le soutien des ONG essentiellement au niveau du contenu de l'information, des formations, etc. » Collaboratrice, service de consultation sociale, hôpital pédiatrique

Les centres de consultation en santé sexuelle et reproductive ainsi que les autres organisations qui mettent sur pied des cours pour migrant-e-s sur la santé sexuelle et l'accouchement demandent avant tout des aides fi-

²⁵ Dans ce rapport, l'expression « réfugié-e-s » regroupe les requérant-e-s d'asile, les réfugié-e-s accueillis provisoirement ou définitivement ainsi que les requérant-e-s d'asile débouté-e-s.

nancières de manière à pouvoir proposer leur offre régulièrement et sur le long terme.

La Confédération et les cantons sont également appelés à fournir leur soutien.

« Le soutien financier du canton permettrait d'élargir l'offre de formation. »
Médecin, clinique gynécologique

« La Confédération et les cantons devraient d'une part s'engager financièrement, mais aussi fournir des directives claires sur les procédures à suivre dans le cadre des droits et de la protection des enfants. » Collaboratrice, service de consultation sociale, hôpital pédiatrique

Besoin d'enquêtes complémentaires

Il existe un besoin d'éclaircissement dans le domaine de la reconstruction clitoridienne, car l'enquête n'a pas permis d'obtenir d'informations supplémentaires à ce sujet. Il serait important de connaître l'étendue de l'offre et des besoins en Suisse et les expériences (de longue durée) qui ont été faites. Il faudrait également en savoir plus en matière de coûts, ceux-ci n'étant, autant que nous le sachions, pas pris en charge par les caisses maladies qui considèrent l'intervention comme une opération esthétique.²⁶

Il serait par ailleurs nécessaire d'obtenir plus d'informations sur les traitements psychiatriques et psychothérapeutiques des patientes excisées : en quelle mesure le problème des MGF est-il pris en compte, comment est-il traité et quelles mesures s'imposent-elles ? TDF estime que les psychologues et les psychiatres qui soignent les migrantes devraient être sensibilisé-e-s au sujet des MGF, ce qui impliquerait une intégration du sujet dans la formation initiale et continue.

L'enquête ne permet aucun constat en ce qui concerne les activités des centres de consultation parents-enfants.

²⁶ Voir également à ce sujet : Institut international des Droits de l'Enfant, Les Mutilations génitales féminines, Manuel didactique à l'usage des professionnels, 2009, p. 54.

Ici aussi, on relève un besoin d'éclaircissement. Or, sur la base des demandes en matière de formation ainsi que d'après les commandes de la brochure « Excision – Nous protégeons nos filles »²⁷, nous savons que ces centres conseillent également les parents de communautés touchées par les MGF et sont donc régulièrement confrontés au problème. Ces centres sont implantés dans toute la Suisse et offrent des conseils faciles d'accès, ce qui leur permettrait de jouer un rôle important en matière de prévention. Il faudrait toutefois pour ce faire que les conseillères soient suffisamment sensibilisées au sujet des MGF.

3.4. Activités en matière de MGF dans le domaine de l'asile

Ce chapitre se propose de montrer en quelle mesure les MGF sont thématiques dans le domaine de l'asile en Suisse. Cette question est judicieuse puisqu'un nombre important des personnes concernées par les MGF dans notre pays (essentiellement les Somalien-ne-s et les Erythréen-ne-s) sont engagées dans une procédure d'asile ou bénéficient d'une admission provisoire (permis N ou F).²⁸

Activités pendant la première phase de la procédure d'asile

Depuis 2011, la brochure « Excision – Nous protégeons nos filles »²⁹ est distribuée comme information dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP) dépendant de la Confédération et dirigés en son nom par l'ORS. Les réfugié-e-s des centres ne sont toutefois pas activement informé-e-s sur le sujet.

Il convient ici de mentionner le projet de l'organisation SOS Ticino/Antenna MayDay, qui a organisé pour les femmes d'un CEP plusieurs manifestations d'information au sujet de la santé sexuelle et reproductive, dans le cadre desquelles on a également abordé les MGF.

Activités pendant la deuxième phase de la procédure d'asile

Après le transfert dans les cantons, diverses activités

²⁷ TERRE DES FEMMES Suisse (éd.), Excision – Nous protégeons nos filles, 2010 (disponible en 7 langues).

²⁸ Office fédéral des migrations (éd.), Les diasporas somalienne et érythréenne en Suisse, Berne, 2010, pp. 43-44.

²⁹ Cf. note 26.

en matière de MGF sont prévues : prenant en compte les différentes étapes des requérant-e-s d'asile en Suisse, les activités des organisations qui ont participé au sondage s'adressent essentiellement aux personnes hébergées dans les centres collectifs. L'enquête a permis d'identifier trois principales formes d'activités :

Entretiens d'information générale : Depuis trois ans, dans les centres de transit du canton de Zurich dirigés par l'ORS, un entretien obligatoire sur l'éducation, la santé, l'hygiène, etc. est prévu avec une collaboratrice qui aborde dans ce cadre également le sujet des MGF avec tous les parents. De plus, le problème est spécifiquement abordé avec les femmes, en fonction de leur pays d'origine. A cette occasion, on leur remet la brochure « Excision – Nous protégeons nos filles »³⁰, on attire leur attention sur le fait qu'elles peuvent directement s'adresser aux collaboratrices pour toutes questions et on les informe également au sujet des offres de conseil de services externes.

Manifestations – Tables rondes d'échange : Le centre de consultation pour l'asile et les réfugié-e-s de Caritas Suisse dans le canton d'Obwald organise depuis quatre ans, une fois par an, des tables rondes d'échange. Des femmes issues d'une même région géographique et parlant la même langue sont invitées à une table ronde au sujet des MGF lors de laquelle on les informe en particulier des risques médicaux ainsi que de la situation légale en Suisse.

Les centres d'hébergement pour requérant-e-s d'asile de Landegg (SG) et de Selzach (SO) organisent de temps en temps des réunions conviviales réservées aux femmes, dans le but de leur proposer une plateforme d'échange ainsi que de les informer entre autres au sujet des MGF.

Dans les centres d'hébergement de secours gérés par l'ORS dans le canton de Zurich (requérant-e-s d'asile débouté-e-s mais résidant pour la plupart en Suisse depuis déjà longtemps), on renseigne les femmes et les parents, selon leur origine, dans le cadre de différents types de manifestations (tables rondes de femmes, etc.).

L'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM) informe depuis plusieurs années tou-te-s les requérant-e-s d'asile des dangers des infections sexuellement transmissibles. Ces manifestations ont lieu de trois

à cinq fois par an et leur participation est obligatoire.

A l'issue du volet d'information général, l'AJAM instaure un échange sur les MGF avec les personnes des communautés concernées.

L'organisation SOS Ticino/Antenna MayDay, qui s'engage dans le canton du Tessin en faveur des femmes au statut de résidence précaire, a organisé en collaboration avec les centres de consultation sur la santé sexuelle et reproductive diverses manifestations d'information s'adressant aux femmes réfugiées, les MGF étant l'un des sujets traités dans ce cadre.

La fondation Peregrina du canton de Thurgovie, qui assiste les réfugié-e-s, a incorporé le sujet des MGF depuis fin 2012 dans ses « leçons d'intégration » qui ont lieu trois à quatre fois par an. Le court chapitre sur les MGF fait partie du module « planning familial, santé et infections sexuellement transmissibles ». Une soirée d'information spécifiquement pour les femmes est prévue.

Consultations médicales : Depuis plus de six ans, un centre de requérant-e-s d'asile du canton de Saint-Gall invite les femmes et les parents issues de régions du globe touchées par les MGF à une consultation médicale lors de laquelle le sujet des MGF est abordé. On collabore pour cette mesure avec une gynécologue sensibilisées aux MGF et qui distribue la brochure « Excision – Nous protégeons nos filles ».³¹

D'autres centres de requérant-e-s d'asile collaborent avec les centres de consultation pour santé sexuelle et reproductive. Dans le canton de Fribourg, on organise avec la plupart des requérant-e-s d'asile un rendez-vous avec le centre de consultation, et le sujet des MGF y est activement discuté avec pour ainsi dire toutes les femmes issues de pays concernés.

D'autres n'abordent pas le sujet régulièrement ni de manière systématique, mais distribuent la brochure « Excision – Nous protégeons nos filles ».³² Certains centres indiquent explicitement que les femmes concernées qui souffrent de complications sont envoyées chez un/une gynécologue.

Deux organisations d'aide aux réfugié-e-s, l'ORS et la fondation Peregrina, organisent à l'intention de leurs col-

³¹ Ibid.

³² Ibid.

³⁰ Ibid.

laborateurs/trices des formations sur les MGF assurées par des institutions externes. Un autre centre a indiqué que la collaboratrice chargée des MGF a suivi une formation spécifique comme spécialiste des migrations, dans le cadre de laquelle les MGF sont traitées dans un cours d'une demi-journée.

Dans le cadre de sa stratégie cantonale, le canton de Neuchâtel prévoit par ailleurs les activités suivantes en matière de protection des filles requérantes d'asile : les familles requérantes d'asile seront activement informées et encouragées à faire usage du contrôle médical gratuit annuel pour tous les enfants. A cette occasion, le médecin abordera également l'éventualité d'une excision. Il est également prévu de former sur le sujet des MGF les collaborateurs/trices des organisations liées à l'asile et aux migrations. Les campagnes cantonales des cantons de Vaud et de Fribourg prévoient également d'intégrer ce groupe cible.

Asile : les actions qui s'imposent

L'état des lieux a montré que le sujet des MGF est désormais également un problème qui touche le secteur de l'asile. Un nombre important de femmes excisées ou menacées de l'être se trouvant en Suisse réunies dans des structures d'accueil pour réfugié-e-s, le secteur de l'asile offre des possibilités avantageuses pour les atteindre.

TDF estime que des mesures supplémentaires s'imposent et que les MGF doivent être prises en considération dans le contexte de l'asile, tout comme d'autres formes de violence liée au genre, tant au niveau de l'hébergement et du suivi des réfugié-e-s que de la reconnaissance des MGF comme motif de fuite ou, plus généralement, dans la politique des migrations. Cette approche est nécessaire pour que les femmes et les filles soient conseillées, soutenues et protégées comme il se doit.

La sensibilisation des personnes concernées est toutefois dans ce contexte bien plus complexe que par exemple dans le secteur de la santé, beaucoup étant d'avis que l'environnement spécifique de l'asile ne se prête pas à ce type de discussions.

Sensibiliser les professionnel-le-s

La plupart des organisations d'aide aux réfugié-e-s ont indiqué ne pas former leurs collaborateurs/trices au

sujet des MGF. Plusieurs ont toutefois l'intention de le faire. Neuf des onze organisations ont indiqué un besoin net en informations spécifiques ainsi qu'en stratégies d'action concrètes. Ceci montre en quelle mesure il est vital de développer la formation et la sensibilisation des professionnel-le-s du domaine de l'asile.

TDF propose que les collaborateurs/trices des organisations liées à l'asile et aux migrations ainsi que des services sociaux qui encadrent et conseillent les réfugié-e-s assument essentiellement une fonction de médiateurs/trices, c'est-à-dire que ces personnes devraient suivre une formation sur le sujet des MGF de manière à garantir que les femmes et fillettes excisées ou menacées de l'être puissent bénéficier d'un soutien, de conseils et de la protection dont elles ont besoin. Le rôle de médiateur/trice implique la capacité de reconnaître les victimes et les personnes en danger pour pouvoir intervenir de manière adéquate. Il est essentiel que les collaborateurs/trices sachent quel matériel d'information est disponible et soient informé-e-s des offres externes qui sont proposées. Ces personnes doivent pouvoir orienter activement les réfugié-e-s vers les centres de consultation en santé sexuelle et reproductive, ainsi que vers les médecins et hôpitaux spécialisés en MGF, et être en mesure de réagir correctement lorsqu'elles sont confrontés à un problème concret. L'essentiel est qu'en cas de besoin, elles puissent faire appel à une interprète interculturelle professionnelle.

La plupart des organisations, soit huit sur onze, espèrent que des ONG pourront les aider dans ce sens. Pour la réalisation de projets, elles ont en effet besoin du savoir-faire d'organisations spécialisées, par exemple sous forme d'offres de formation et de coaching pour les collaborateurs/trices ou de la participation de spécialistes lors de projets avec les requérant-e-s d'asile.

Institutionnaliser et unifier le sujet des MGF

TDF déplore fondamentalement le manque d'institutionnalisation du sujet des MGF. Les activités dépendent trop de l'engagement individuel de personnes isolées, qu'il s'agisse de la directrice d'un centre, d'un collaborateur ou d'une assistante sociale. Même dans les organisations qui ont défini des directives internes, celles-ci ne sont pas appliquées dans tous les centres. Le manque d'institutionnalisation se manifeste en outre dans le fait que les deux cantons dans lesquels

pour ainsi dire tous les requérant-e-s d'asile sont systématiquement informés au sujet des MGF, ces activités ne reposent pas sur une prescription spécifique de l'administration cantonale. Ce sont plutôt des spécialistes qui ont pris la décision d'intégrer le sujet dans les processus, ayant reconnu son importance.

Pour cette raison, il est essentiel qu'il existe des directives contraignantes de la Confédération (OFSP, ODM) au niveau fédéral et à l'adresse des cantons³³, ainsi que de la Confédération et des cantons à l'adresse des organisations d'aide et des services sociaux communaux au bénéfice d'un mandat, directives qui régleraient la manière dont les MGF doivent être traitées dans le quotidien des activités liées à l'asile. Pour ce faire, il s'agit toutefois tout d'abord de sensibiliser les autorités et employeurs/euses responsables (approche du haut vers le bas).

Dans les organisations individuelles, des guides d'action doivent être formulés (Qui est responsable, de quoi, quand et comment ? Quelles informations seront fournies dans quel cadre ? etc.). Les employeurs/euses doivent pouvoir imposer ces règles que les collaborateurs/trices s'engageront à suivre. De telles mesures exigent toutefois le développement préalable d'un réseau de spécialistes auxquels il sera possible de faire appel si besoin est (des interprètes et médiateurs/médiatrices interculturel-le-s formé-e-s en MGF, des médecins et psychologues spécialisé-e-s, des groupes de protection des enfants, etc.). Outre ces réseaux horizontaux, des réseaux verticaux sont aussi nécessaires, c'est-à-dire que les informations sur les femmes et filles excisées ou en danger de l'être doivent être transmises à l'autorité de réfugié-e-s responsable suivante (approche en chaîne). Ceci est d'autant plus important que les requérant-e-s d'asile ne séjournent que peu de temps dans les différents centres et sont souvent encadrés et suivis par plusieurs organisations.

Il est donc peu judicieux que chaque centre de transit, chaque centre d'accueil, chaque organisation d'aide, chaque service social d'une commune, chaque canton

³³ TDF se rallie aux recommandations de la Commission nationale de prévention de la torture au Département fédéral de justice et police (DFJP) demandant que chaque CEP engage une personne formée dans le domaine médical et instaure des normes au niveau national afin d'harmoniser les conditions d'encadrement dans les CEP. Commission nationale de prévention de la torture, rapport à l'attention de l'Office fédéral des migrations sur la visite de la Commission nationale de prévention de la torture dans les centres d'enregistrement et de procédure de la Confédération, 2012, p. 28.

développe ses propres mesures. L'objectif est de définir et d'appliquer des procédures et des standards communs.

Dans ce contexte, ce sont les cantons et la Confédération, qui sont souvent aussi les employeurs, qui doivent intervenir.

« Nous aimerions que les cantons, en leur qualité d'employeur et de mandataire, acceptent plus facilement et subventionnent les activités en matière de MGF ainsi que la formation du personnel encadrant. » Collaboratrice, centre d'hébergement pour requérant-e-s d'asile

« Nous souhaitons que la Confédération, le canton et la ville ou la commune soutiennent nos projets tant au niveau financier qu'à celui des contenus et des idées. Le canton devrait par ailleurs développer un réseau qui permettrait de faire circuler les savoirs et les ressources des spécialistes des différentes organisations actives dans ce domaine afin de les mettre à profit dans les projets individuels. » Collaboratrice d'une organisation active dans le domaine de l'asile et de l'intégration

Contenu des interventions et moment le plus judicieux

Il faut se demander à quel moment il est opportun d'aborder le sujet des MGF dans les CEP et autres centres de requérant-e-s d'asile. TDF est d'avis qu'il est peu judicieux de mentionner les interdictions et éventuelles conséquences ni dans le cadre de l'entretien d'accueil, ni lorsque l'on fournit les informations d'ordre général. Ces situations ne sont pas adaptées à une prévention primaire, car les personnes concernées ne sont à ce moment que peu réceptives face à un tel sujet. Elles sont alors trop préoccupées par d'autres problèmes plus essentiels dans cette phase de leur procédure, qui ne constitue d'ailleurs pas un cadre idéal au vu des pressions et dépendances régnant à ce moment-là. Les réfugié-e-s se trouvent dans un véritable « parcours d'asile » et vont de toute façon sous peu être réparti-e-s dans divers cen-

tres et encadré-e-s par différentes organisations. Il est donc difficile de développer les relations de confiance nécessaires si l'on souhaite parler des sujets tabous que sont les MGF et la sexualité. Lors des premiers contacts, il est plus important de mettre en œuvre les offres de prévention secondaire et tertiaire, c'est-à-dire le soutien aux femmes et filles excisées ainsi que les actions à prendre en cas de soupçon justifié.

Dans un contexte plus large et dans le sens d'une véritable prévention primaire, le sujet des MGF devrait être abordé plus tard, dans le cadre d'entretiens individuels ou de cours sur d'autres thèmes tels que la santé, la famille, le planning familial, etc. C'est la personne responsable de la santé dans le centre qui se chargera de cette tâche, dans la mesure où elle a été sensibilisée aux MGF. Les réfugié-e-s devraient avoir la possibilité de mener un tel entretien avec un ou une professionnel-le de leur sexe respectif. Une autre possibilité est de faire appel à des professionnel-le-s externes tels que les centres de consultation en santé sexuelle et reproductive ou encore à des multiplicateurs/trices qui se seront spécialisé-e-s dans le sujet. Ces personnes sont bien informées en matière de MGF et sont en mesure de proposer des « solutions » ainsi que leur soutien en cas de complications. Lors de ces interventions, il est important d'aborder également les risques pour la santé ainsi que l'interdiction légale et ses conséquences pénales. Les informations ne doivent surtout pas être présentées comme des menaces mais plutôt comme des explications, mentionnant l'obligation de l'Etat de protéger contre les violences toutes les filles vivant en Suisse. Il faudra également informer les parents que, s'ils décident de ne pas faire exciser leur fille, ils pourront bénéficier de soutien, par exemple de la part des multiplicateurs/trices interculturel-le-s. Les interventions doivent essentiellement montrer que tous sont prêts à apporter leur soutien, tout en faisant preuve d'un effort de persuasion qui pourra à terme amener un changement des comportements. Dans ce cadre, il est possible de contrecarrer les suspicions généralisées et les stigmatisations tout en évitant de souligner inutilement le sujet, attention qui irait à l'encontre de l'effet recherché. Des groupes de discussion avec des multiplicateurs/trices ainsi que l'intégration dans d'autres contextes ont par ailleurs l'avantage d'être plus fructueux que des entretiens individuels. De plus, les discussions et les échanges sont essentiels si l'on souhaite surmonter une norme sociale

telle que les MGF. L'offre d'entretiens individuels peut être proposée en complément.

Alors que surtout dans le domaine médical on travaille étroitement avec des interprètes et des médiatrices interculturelles, il semblerait que ce soit moins le cas dans le contexte de l'asile. Seules quelques-unes des organisations qui ont participé à l'enquête ont indiqué entretenir de telles collaborations. Or, il est vital d'impliquer ce type de professionnelles dans les cas touchant aux MGF ainsi qu'à d'autres problèmes liés à la sexualité et à la violence.

Eviter l'incertitude des statuts provisoires

Pour TDF, il est important dans ce contexte d'attirer l'attention sur les répercussions du statut provisoire des réfugié-e-s sur le problème des MGF. Comme quelques organisations d'aide aux réfugié-e-s l'ont indiqué, ce qui a été confirmé par les interviews des personnes clés, un statut incertain se répercute négativement sur les possibilités de prévention des MGF. On peut même dire que le statut précaire des personnes avec un permis provisoire, l'intégration difficile et la menace d'un retrait de l'admission provisoire augmentent le risque d'excision des filles.³⁴

Selon l'étude diaspora de l'ODM³⁵ une majorité des Erythréen-ne-s et Somalien-ne-s, communautés les plus touchées par les MGF, vivaient en Suisse au bénéfice d'un permis provisoire, soit engagés dans une procédure d'asile (N), soit comme étrangers admis provisoirement (F). Cet état de fait doit absolument être pris en compte dans les efforts de prévention et intégré dans les politiques de migration cantonales et nationales. Il s'agit de veiller à ce que le statut provisoire ne se prolonge pas sur la durée. Seule une autorisation de séjour définitive permet au travail de prévention de déployer tous ses effets puisque les personnes concernées n'ont plus à craindre d'avoir à retourner et à être resocialisées dans un environnement où les MGF représentent une norme sociale impérieuse.

³⁴ Voir également à ce sujet : Citation d'une experte somalienne en matière de MGF, Office fédéral des migrations (éd.), Les diasporas somalienne et érythréenne en Suisse, Berne, 2010, pp. 84-85.

³⁵ Ibid., p. 42.

Les MGF dans la pratique de la procédure l'asile

La Suisse a reconnu les MGF comme motif de fuite spécifiquement féminin.³⁶ Mais pour que la Suisse puisse effectivement se prévaloir d'une politique plausible et cohérente en matière des MGF, TDF convie les autorités fédérales concernées à tout mettre en œuvre afin que les MGF soient systématiquement reconnues en tant que telles. Il s'agit donc de sensibiliser plus intensivement les collaborateurs/trices de l'ODM ainsi que les tribunaux au sujet des MGF et des motifs de fuite spécifiques aux femmes. Dans ce contexte, il est essentiel de ne pas seulement vérifier si les MGF sont également interdites dans le pays d'origine, mais également si cette interdiction est réellement contrôlée et si des possibilités de protection existent et, dans la situation spécifique, si la personne concernée y a accès.

3.5. Prévention et conseil de migrant-e-s pour migrant-e-s

Dans ce chapitre, nous examinons les activités assurées par des migrant-e-s qui informent les communautés concernées sur le sujet des MGF, soutiennent et conseillent les femmes et filles excisées. L'objectif est d'amener une évolution des mentalités et des comportements dans ces communautés. Par ailleurs, ces personnes agissent comme médiateurs/trices entre les personnes concernées et les professionnel-le-s ou comme expert-e-s lors de projets.

Multiplicateurs/trices

Depuis cinq ans et au niveau national, Caritas Suisse offre aux migrant-e-s des formations en matière de MGF. En outre, dans le cadre d'un mandat de la Confédération visant à renforcer le transfert de savoir dans les cantons, l'organisation forme des migrant-e-s et aide dans la mise en place de pools cantonaux de multiplicateurs/trices

36 Cf. Liselotte Barzé, La Pratique de l'Office Fédéral des Migrations (ODM) en matière de persécutions liées au genre, in : Alberto Achermann, Constantin Hruschka (éd.), *Geschlechtsspezifische Verfolgung/Persécutions liées au genre – La pratique suisse au regard des évolutions européennes et globales*. Berne, 2012, pp. 76–78. Cf. également la décision de principe du 8 juin 2006, JICRA 2006/18. Concernant la capacité et volonté de protection, cf. JICRA 2006/32. Pour un aperçu des décisions d'asile, cf. Office Fédéral des Migrations, Fact Sheet, Dossieranalyse FGM im Asylbereich (z.H. der nationalen AG FGM), 17 octobre 2013 (en allemand seulement).

dans les cantons de Genève (Centre Camarada), Vaud et Neuchâtel. Cette offre de formation est subventionnée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Office fédéral des migrations (ODM).

Les multiplicateurs/trices formé-e-s organisent des manifestations de prévention et des sessions de discussion, motivant les personnes de leur entourage à engager un dialogue sur le sujet tabou des MGF. Des organisations externes font également appel à elles pour des manifestations de ce type, par exemple les centres d'accueil pour réfugié-e-s ou les centres de consultation en santé sexuelle et reproductive. Elles interviennent également comme personnes d'accompagnement dans les cours de préparation à l'accouchement pour migrantes et comme expert-e-s dans divers projets. On fait également appel à elles pour examiner des cas de soupçons.

Les activités des organisations de migrant-e-s

Deux organisations de migrant-e-s, la Communauté africaine des montagnes et l'Association Loucha, ont rempli le questionnaire. Toutes deux mettent sur pied depuis environ cinq ans des activités de prévention sous forme de tables rondes et de manifestations d'information. Cet engagement repose en partie sur du volontariat et sur le soutien du canton de Neuchâtel. Leur but est d'informer les populations concernées – le groupe cible étant ici essentiellement des femmes – au sujet des risques médicaux des MGF. Mais il s'agit également d'encadrer les femmes excisées et de leur offrir le soutien dont elles peuvent avoir besoin. Lors d'entretiens individuels, on leur expliquera que l'excision n'a aucune utilité et que les arguments qui sont avancés pour ces mutilations ne sont pas défendables. On accorde une importance particulière à ce que les entretiens soient conduits avec beaucoup de tact, de respect et de considération. Il est important d'exprimer un égard sincère envers les femmes excisées afin de renforcer leur estime de soi. Et il faut soutenir les jeunes femmes non excisées qui refusent cette pratique et qui doivent être en mesure d'être à l'aise et de se sentir belles aussi avec des organes génitaux intacts.

Organisations de lutte contre le sida

Deux organisations de lutte contre le sida, le groupe SIDA de Zurich et celui de St-Gall/Appenzell, ont participé à l'enquête. Elles mènent toutes deux des projets avec des migrant-e-s. Les médiateurs/trices interculturel-le-s de ces organisations fournissent aux migrant-e-s un service de conseil en matière de VIH/sida et autres infections sexuellement transmissibles. Les deux organisations ont fait suivre à leurs médiateurs/trices une formation sur les MGF. L'objectif du groupe SIDA de Zurich est d'aborder le sujet dans le cadre des sessions de conseil et des entretiens individuels avec des migrant-e-s afin de l'intégrer dans les efforts de prévention en matière de santé sexuelle. Il a déjà pu réunir quelques expériences en organisant des présentations et des stands d'information lors desquels, outre des informations au sujet des infections sexuellement transmissibles, des renseignements sur les MGF ont été fournis. Pour le groupe SIDA de St-Gall/Appenzell, c'est plus le savoir des médiateurs/trices interculturel-le-s en matière de moyens de soutien tels que vidéos ou brochures ainsi que de l'offre de consultation spécialisée du canton qui est soulignée. Ils doivent, en cas de besoin, pouvoir fournir les principales informations aux personnes concernées et orienter ces dernières vers les organisations compétentes.

Collaboration avec les autorités (religieuses)

Quatre cantons collaborent ou ont collaboré avec des autorités (surtout) religieuses – musulmanes dans la plupart des cas – au sujet des MGF. Dans le canton de Genève, des multiplicatrices musulmanes ont porté la discussion dans leur communauté. Dans le canton de Neuchâtel, des personnalités clés, religieuses et laïques, ont signé au nom de leurs communautés et dans le cadre de manifestations publiques des déclarations contre les MGF. Dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, le sujet est régulièrement abordé lors de la table ronde des religions. Dans ce contexte, il convient de mentionner la vidéo « Information on FGM – why it has no place in the 21st century ». ³⁷ Dans le cadre de ce projet, un imam et un pasteur s'expriment au sujet des MGF. Un imam témoigne également dans le film « The world changes – Discussions concernant l'excision des filles, la

³⁷ www.terre-des-femmes.ch/fgm/unterstuetzung-bei-fgm/videoclip/video-francais (15.09.2013).

santé, la sexualité, les traditions et les changements ».³⁸

Prévention et soutien de migrant-e-s pour migrant-e-s : les actions qui s'imposent

En Suisse, nous constatons une certaine expérience et des démarches diverses en matière de mesures de prévention et de conseil mises en œuvre par des multiplicateurs/trices formé-e-s au sujet des MGF, des organisations de migrant-e-s, des médiateurs/trices interculturel-le-s de groupes SIDA ainsi que des autorités (religieuses). Il s'agit maintenant de continuer sur cette lancée en se basant sur ces enseignements. Ces activités sont essentielles dans la lutte contre les MGF en Suisse et représentent des ressources précieuses : l'accès de ces personnes aux communautés concernées est unique car leur intervention est perçue comme étant sans jugement ni préjugé. Elles atteignent donc les communautés plus efficacement que des intervenant-e-s venu-e-s de l'extérieur. Elles seules peuvent en fait amener l'évolution des valeurs et la modification des comportements nécessaires à l'élimination des MGF. L'approche visant à ce type de changements doit être plus intensivement exploitée en Suisse.

Par ailleurs, les migrant-e-s jouent un rôle central dans la communication entre les spécialistes suisses et les communautés de migrant-e-s, non seulement au niveau de la langue mais aussi des différences socio-culturelles. La collaboration avec les communautés de migrant-e-s est considérée par de nombreux acteurs/trices du domaine des MGF tels que les cantons, les hôpitaux, etc. comme la clé du succès des mesures entreprises. Malheureusement, en Suisse, le soutien et le financement dont ces activités bénéficient ne correspondent en aucune mesure à l'importance qu'on leur attribue. Pour TDF, il est donc essentiel que les activités de prévention et de conseil effectuées par les migrant-e-s soient mieux reconnues et subventionnées.

Les intervenant-e-s de la prévention au niveau des communautés réclament des ressources financières plus importantes ainsi que la mise en réseau des acteurs/trices du domaine des MGF, le soutien devant venir de la Confédération, des cantons ainsi que des ONG.

³⁸ Caritas Suisse, *The world changes – Discussions concernant l'excision des filles, la santé, la sexualité, les traditions et les changements*, Berne, 2009.

Formation de multiplicateurs/trices et développement de réseaux

Un nombre plus important de multiplicateurs/trices doit être formé au thème des MGF. Mais un simple cours isolé ne suffit pas, c'est plutôt un engagement à long terme au niveau du coaching et de l'accompagnement qui est nécessaire. La tâche des multiplicateurs/trices n'est pas simple : ils s'engagent sur un sujet tabou et se trouvent confrontés à des pressions importantes de plusieurs côtés. De plus, le thème des MGF n'est pas quelque chose qui peut être traité rapidement. Il faut tout d'abord créer un cadre propice, ce qui prend du temps. Il est donc important que ces personnes obtiennent le soutien dont elles ont besoin (coaching). TDF propose en conséquence que les activités des multiplicateurs/trices, leur formation et le soutien qu'ils et elles reçoivent soient intensifiés et plus largement subventionnés. Au vu des besoins souvent très spécifiques (origine, genre, région de Suisse), il serait judicieux de développer des réseaux cantonaux ou régionaux de multiplicateurs/trices spécialisé-e-s en MGF, comme la Suisse romande l'a en partie fait. Mais il faut également mettre sur pied un réseau national englobant les communautés différentes, l'institutionnaliser et le soutenir afin que les échanges des multiplicateurs/trices soient renforcés et leur statut confirmé.³⁹

Il est par ailleurs important que les commanditaires soient informés des difficultés du travail des multiplicateurs/trices et que ces derniers reçoivent un mandat précis et clair. Afin d'encadrer leurs activités, il serait judicieux de développer à leur intention un code de conduite en matière de MGF afin de mieux délimiter leur rôle surtout par rapport à d'autres expert-e-s. Il faudrait dans ce cadre prendre en compte des points essentiels tels que le type d'informations qu'ils peuvent ou doivent communiquer ou non et l'impact que ces obligations peuvent avoir sur leurs relations avec les communautés concernées.⁴⁰

³⁹ Voir par exemple le réseau des communautés africaines contre les MGF (Netzwerk afrikanischer Communities gegen FGM, NACAF) en Allemagne : frauenrechte.de/online/index.php/themen-und-aktionen/weibliche-genitalverstuemmung/aktuelles/1082-viertes-treffen-des-netzwerks-afrikanischer-communities-gegen-fgm-nacaf (22.8.2013), en allemand.

⁴⁰ Voir dans ce contexte aussi : Institut international des Droits de l'Enfant, Les Mutilations génitales féminines, Manuel didactique à l'usage des professionnels, 2009, pp. 64–65.

Mettre les synergies à profit

Afin de mettre les synergies à profit et bénéficier des expériences déjà réalisées, il serait propice de faire appel aux organisations déjà existantes d'interprètes multiculturel-le-s et de médiateurs/trices des cantons et de les former au thème des MGF. On devrait également impliquer les médiateurs/trices interculturel-le-s des groupes SIDA qui disposent déjà d'une expérience avérée en matière de prévention dans le domaine de la migration et de la santé sexuelle, expérience précieuse lorsqu'il s'agit d'aborder des sujets tabous avec les migrant-e-s lors de manifestations ou d'entretiens. Il convient tout d'abord de former ces médiateurs/trices, mais il faudrait également réunir de plus amples informations sur les possibilités d'intégrer le sujet dans leurs activités quotidiennes. Il est toutefois important de prendre en compte le fait que le SIDA concerne potentiellement tout un chacun alors que les MGF sont un problème touchant seulement certaines communautés.

Atteindre le groupe cible que sont les hommes

Jusqu'à présent, c'étaient essentiellement des migrantes qui étaient actives et leur groupe cible se composait surtout de femmes. Il est plus difficile de mobiliser les hommes sur ce sujet alors qu'ils jouent un rôle non négligeable dans le maintien et donc aussi l'élimination de ces pratiques. La plupart d'entre eux ne souhaitent pas parler de ce sujet et ne se sentent tout d'abord pas concernés. Beaucoup ne sont pas conscients de ce que l'excision signifie réellement pour les femmes. Ce n'est souvent qu'au cours de discussions qu'ils comprennent l'importance de leur rôle et en quoi les MGF les touchent également. En outre, les mandant-e-s souhaitant employer un nombre plus important de multiplicateurs masculins, il s'agit maintenant d'intensifier les efforts afin de convaincre des hommes de passer à l'action et ainsi d'atteindre également ce groupe cible dans les activités de prévention.

Améliorer les prises de contact

Ce sont souvent essentiellement des personnes déjà engagées et intégrées qui sont atteintes par les activités de prévention. Le défi est donc d'arriver à approcher les femmes non intégrées et isolées, en particulier celles qui sont arrivées en Suisse dans le cadre du regroupement familial. Sur le point de l'accessibilité et de l'effet obte-

nu, les réponses du questionnaire mentionnent entre autres le rôle du permis de séjour : lorsque les migrant-e-s ont l'impression qu'ils ou elles ne pourront pas séjourner longtemps dans le pays, les valeurs et traditions d'origine gardent toute leur importance. Les MGF restent donc d'actualité, car elles jouent encore souvent un rôle considérable dans le pays de naissance, permettant par exemple à une femme de se marier. De plus, une certaine stabilité et la satisfaction des besoins de base sont indispensables avant de pouvoir réfléchir à d'autres problématiques, et, pour la plupart des réfugié-e-s, les MGF ne représentent alors pas une préoccupation majeure (cf. chapitre 3.4. au sujet de l'asile).

Il faudrait à l'avenir également mieux réfléchir sur la manière de mesurer l'effet des activités des multiplicateurs/trices.

Soutenir les offres de conseil facilement accessibles proposées par les organisations de migrant-e-s

Il n'existe en Suisse que peu d'organisations de migrant-e-s bien structurées qui traitent du sujet des MGF et fonctionnent sur le long terme. Nous ne connaissons par ailleurs aucun centre de conseil ou groupe d'entraide sur les MGF organisé par des migrant-e-s, comme il en existe en Allemagne et en Angleterre.⁴¹ Il s'agit en Suisse essentiellement d'individus engagés qui se sont donné pour objectif d'éliminer les MGF et qui agissent souvent de manière isolée et sur la base du volontariat. TDF voit ici un potentiel énorme et il faudrait soutenir la mise en réseau de ces personnes afin d'organiser des activités de prévention et de conseil. Les personnes concernées s'adressent en effet plus facilement à des organisations de migrant-e-s, car elles se sentent mieux comprises. TDF propose donc de mettre sur pied dans toute la Suisse des centres de conseil facilement accessibles traitant des MGF.

3.6. Les MGF dans la formation des domaines sociaux et pédagogiques

Dans trois programmes de formation pour le travail social, les MGF sont traitées dans le cadre de modules de

41 Comme p. ex. Maisha (www.maisha.org/english.html), Stop Mutilation e.v. (www.stop-mutilation.org/ueber-uns.asp) ou Daughters of Eve (www.dofeve.org/about-us.html) (20.8.2013).

perfectionnement : deux sont proposés par la HES-SO Valais, le premier traitant des enjeux sociaux et de genre du corps et de la corporéité, le second des aspects de la sexualité dans les divers domaines du travail social. On y aborde le contexte général, les aspects légaux en Suisse ainsi que les liens pertinents avec le travail social, en particulier la protection de l'enfance et le conseil aux femmes excisées.

Dans une autre haute école spécialisée en travail social, la FHNW à Bâle et Olten, les MGF sont traitées dans le cadre du programme de Bachelor pour la spécialisation en migration.

Le cours facultatif « Migration et violence » du module « Culture et racisme » explique le contexte des MGF et encourage la réflexion sur sa propre attitude.

Nous n'avons reçu que peu de réponses d'institutions de formation des enseignant-e-s ou des spécialistes des domaines de l'encadrement, de la pédagogie sociale et de l'éducation des enfants. Deux hautes écoles pédagogiques organisent ou prévoient un cours au sujet des MGF. Cinq institutions de formation des spécialistes de l'encadrement, de la pédagogie sociale et de l'éducation des enfants ont répondu à notre questionnaire en indiquant ne pas traiter le sujet des MGF. Dans le cadre de sa campagne cantonale, le canton de Neuchâtel informe sur le sujet les responsables et collaborateurs/trices des crèches et des structures d'accueil parascolaire ainsi que les éducateurs/trices de la petite enfance en cours de formation.

La formation initiale et continue dans le domaine social et pédagogique : les actions qui s'imposent

Les environnements de travail du personnel social sont très variés et tous ne sont pas concernés dans la même mesure par les MGF. Selon l'enquête d'UNICEF Suisse auprès des professionnel-le-s, 31% des assistant-e-s sociales/aux ont déjà été confronté-e-s au problème des MGF.⁴² Les enseignant-e-s à tous les niveaux scolaires, les assistant-e-s socio-éducatif-ve-s, les pédagogues sociaux et les éducateurs/trices de la petite enfance peuvent entrer en contact avec des femmes et des filles excisées ou menacées de l'être.

Pour cette raison, il faudrait intégrer les MGF comme

42 Comité suisse pour l'UNICEF, enquête de 2012, Les mutilations génitales féminines en Suisse – Risques, étendue de la pratique et mesures recommandées. Zurich, 2013, p. 10.

thème obligatoire dans la formation de ces catégories de personnel, par exemple dans les modules de formation au sujet du genre, de la migration, de la sexualité, de la violence, des abus sexuels sur enfants et de leur protection. Une haute école spécialisée qui forme les professionnel-le-s de l'encadrement, de la pédagogie sociale et de la puériculture voit par exemple la possibilité d'aborder le sujet lors de la visite obligatoire des étudiant-e-s dans un centre de consultation en santé sexuelle et reproductive. Un collaborateur de l'institut pour le travail social et la santé de la haute école pour travail social FHNW propose la possibilité d'une collaboration avec les ONG correspondantes :

« Si ces organisations, en coopération avec une haute école, proposent une formation supplémentaire, il est tout dans notre intérêt d'attirer l'attention de nos étudiant-e-s sur cette possibilité. Il serait utile qu'une haute école par région linguistique, en coopération avec les ONG compétentes, soit responsable de ce sujet au niveau de la recherche et de la formation. »

L'objectif est que tous les professionnel-le-s disposent d'un savoir de base minimal de manière à pouvoir réagir correctement lorsqu'ils se trouvent en présence d'une fille excisée ou en danger de l'être. Il faudrait par ailleurs intégrer le thème des MGF dans les diverses offres de formation continue. La Confédération, les cantons et les institutions d'enseignement doivent ici faire un effort de manière à incorporer les MGF dans les programmes.

Les chargés de cours, surtout dans le domaine du travail social, ont exprimé dans l'enquête leur besoin de contacts avec d'autres acteurs/trices et de soutien spécialisé de la part des ONG. Afin de simplifier l'accès au sujet, TDF propose de développer, sur la base des expériences déjà faites dans l'enseignement et en étroite collaboration avec les acteurs/trices sur le terrain, un module de base et des supports de cours sur le thème des MGF, qui pourraient être mis en œuvre dans le secteur social et pédagogique (travail social, écoles, accueil extra-familial des enfants).

3.7. Perspectives

Cet état des lieux a pu réunir un nombre non négligeable de mesures actuellement mises en œuvre dans divers domaines en Suisse sur la problématique des MGF. Nous avons pu identifier des actions exemplaires qui assument une fonction de modèle, mais aussi des lacunes et des besoins.

Avec l'enquête d'UNICEF Suisse⁴³ sur l'étendue de la pratique des MGF, le présent état des lieux permet de dresser un bilan de la situation des MGF dans notre pays. Associés aux recommandations du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), il fournit ainsi une base solide pour développer les futures activités dans ce domaine.

Il reste des questions ouvertes concernant les points pour lesquels l'enquête n'a pas pu obtenir de données suffisantes pour une évaluation. On constate donc un besoin de précision dans les secteurs de l'éducation (enseignant-e-s, assistant-e-s sociaux scolaires, médecins scolaires, psychologues scolaires, animateurs/trices enfants et jeunes, pédagogues sexuels) ainsi que dans l'accueil extra-familial des enfants. La question se pose en quelle mesure ces domaines sont touchés par les MGF (nombre de fillettes excisées ou menacées de l'être) et comment le problème est traité ou doit être traité. Nous savons qu'il existe des demandes de la part d'enseignants et des assistant-e-s socio-éducatifs-tives auprès des organisations spécialisées. Le domaine scolaire est particulièrement délicat, car une approche maladroite peut être stigmatisante vu l'âge et l'environnement. Il faudrait ici engager une discussion intensive, également en ce qui concerne l'introduction du thème des MGF dans les programmes de formation (voir à ce sujet le chapitre précédent sur la formation initiale et continue dans les domaines social et pédagogique).

Nous disposons d'une quantité insuffisante de données également pour le secteur de la protection et de l'intervention. Comme seules peu d'organisations ont participé à l'enquête (centres d'aide aux victimes et maisons d'accueil pour femmes), nous ne pouvons pas en

⁴³ Ibid.

tirer d'enseignements concluants. Il s'agit donc d'obtenir de plus amples informations aussi en ce qui concerne les groupes de protection de l'enfance, les autorités de protection des enfants et des adultes ainsi que les organisations contre la violence domestique qui sont en partie impliqués dans les stratégies cantonales. Trois cantons romands sont en train de développer des protocoles d'intervention. Il faudra suivre de près les expériences qu'ils feront dans ce contexte. Il s'agira également de réaliser des enquêtes auprès des autorités judiciaires et de poursuite pénale, entre autres dans le contexte du contrôle de l'application de l'article 124 du code pénal. Finalement, on devrait aussi examiner la question des droits et obligations de notification et la manière dont ceux-ci sont appliqués dans la pratique.

- Barzé Liselotte, La Pratique de l'Office Fédéral des Migrations (ODM) en matière de persécutions liées au genre, in : Alberto Achermann, Constantin Hruschka (édit.), *Geschlechtsspezifische Verfolgung. Die schweizerische Praxis vor dem Hintergrund der europäischen und globalen Entwicklungen*, Berne 2012, p. 76 – 78.
- Comité suisse pour l'UNICEF, Enquête 2012, Les mutilations génitales féminines en Suisse. Risques, étendue de la pratique, mesures recommandées, Zurich 2013.
- Commission nationale de prévention de la torture (édit.), Rapport à l'attention de l'Office fédéral des migrations sur la visite de la Commission nationale de prévention de la torture dans les centres d'enregistrement et de procédure de l'Office fédéral des migrations, 2012, www.nkvf.admin.ch/content/dam/data/nkvf/berichte_2012/121123_ber_evz-fr.pdf (2.12.2013).
- Commission suisse de recours en matière d'asile, Décision de principe du 8 juin 2006, JICRA 2006/18.
- Commission suisse de recours en matière d'asile, JICRA 2006/32.
- Conseil de l'Europe, Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, www.conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?CL=FRE&NT=210 (2.12.2013).
- Conseil d'Etat du canton de Genève, Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la prise en charge et la prévention des mutilations génitales féminines dans le canton de Genève, RD 824, 27 janvier 2010, www.ge.ch/grandconseil/data/texte/RD00824.pdf (14.9.2013).
- Institut international des Droits de l'Enfant, Les Mutilations génitales féminines, Manuel didactique à l'usage des professionnels, Martigny 2009.
- Nations Unies, Assemblée générale, 67e session, troisième commission, point 28 a) de l'ordre du jour, Promotion de la femme, Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines, résolution A/C.3/67/L.21/Rev.1 du 16 novembre 2012, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/LTD/N12/595/64/PDF/N1259564.pdf?OpenElement> (2.12.2013).
- Office Fédéral des Migrations, Fact Sheet, Dossieranalyse FGM im Asylbereich (z.H. der nationalen AG FGM), 17 octobre 2013 (en allemand seulement).
- Office Fédéral des Migrations (édit.), Les diasporas somalienne et érythréenne en Suisse, Berne 2010, www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/publikationen/diasporastudie-eritrea-f.pdf (14.9.2013).
- République et Canton de Neuchâtel, Département de l'Economie, Service de la Cohésion multiculturelle, Mutilation génitales féminines, Stratégie cantonale coordonnée, La Chaux de Fonds 2012.
- SANTÉ SEXUELLE Suisse, Le conseil en santé sexuelle et reproductive pour les migrantes et les migrants. Guide à l'usage des professionnel-le-s, 2013, www.sante-sexuelle.ch/shop/fr/pour-les-professionnels (2.4.2014)
- SANTÉ SEXUELLE Suisse, Enquête auprès des centres de consultation en planning familial, Résumé du rapport rédigé par PLANeS dans le cadre d'un mandat de l'OFSP, décembre 2009. (L'enquête complète n'est disponible qu'en allemand : Bestandesaufnahme bei den Beratungsstellen für Schwangerschaft und Familienplanung zum Bereich Migration und sexuelle und reproduktive Gesundheit, 2009), www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2013/03/PLANeS_resume-migration-et-ssr_f.pdf (15.10.2013).

Sitographie

- Campagne contre les MGF du canton de Fribourg : www.fr.ch/imr/fr/pub/campagnes/mgf.htm (14.9.2013).
- Campagne contre les MGF du canton de Genève : www.ge.ch/egalite/violence/mutilations-genitales-feminines/ (14.9.2013).
- Campagne contre les MGF du canton de Neuchâtel : www.ne.ch/autorites/DEAS/COSM/Pages/accueil.aspx (2.12.2013)
- Campagne contre les MGF du canton de Vaud : www.vd.ch/mgf (14.9.2013).

Daughters of Eve : www.dofeve.org/about-us.html (20.8.2013).

Maisha : www.maisha.org/home.html (20.8.2013).

Réseau des communautés africaines contre les MGF en Allemagne (Netzwerk afrikanischer Communities gegen FGM, NACAF): frauenrechte.de/online/index.php/themen-und-aktionen/weibliche-genitalverstueummelung2/aktuelles/1082-viertes-treffen-des-netzwerks-afrikanischer-communities-gegen-fgm-nacaf (22.8.2013).

Stop Mutilation e.v. : www.stop-mutilation.org/ueber-uns.asp (20.8.2013).

5.1. Abréviations

BCI	Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme Canton de Vaud
BFEG	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
BPE	Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes Canton de Genève
CEP	Centres d'enregistrement et de procédure
CNPT	Commission nationale de prévention de la torture
COSM	Service de la cohésion multiculturelle Canton de Neuchâtel
CSDH	Centre suisse de compétence pour les droits humains
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFJP	Département fédéral de justice et police
GT MGF	Groupe de travail national contre les mutilations génitales féminines
IDE	Institut international des Droits de l'Enfant Sion
IMR	Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme Canton de Fribourg
MGF	Mutilations génitales féminines
ODM	Office fédéral des migrations
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFSP	Office fédéral de la santé publique
SSGO	Société suisse de gynécologie et d'obstétrique
TDF	TERRE DES FEMMES Suisse

5.2. Principaux projets et documentation

L'état des lieux des mesures en matière de MGF en Suisse révèle toute une série d'activités dans les domaines de la prévention, du soutien et de la protection. Nous les présentons ci-dessous sous forme de tableau et classées en fonction des catégories suivantes : campagnes cantonales, formation médicale, offres médicales spécialisées, asile, prévention au niveau des communautés (community based prevention), formation dans le secteur social et pédagogique, organisations spécialisées et outils.

Campagnes cantonales

Institution	Description succincte	Informations	Contact	Email
Canton de Fribourg : Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des professionnel-le-s de divers secteurs - Sensibilisation des communautés concernées - Elaboration, édition et distribution d'un dépliant pour les femmes concernées 	www.fr.ch/imr/fr/pub/campagnes/mgf.htm		integration@fr.ch
Canton de Genève : Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des communautés concernées - Sensibilisation des professionnel-le-s de la santé 	www.ge.ch/egalite/violence/mutilations-genitales-feminines	Maria Luiza Vasconcelos	maria-luiza.vasconcelos@etat.ge.ch
Canton de Neuchâtel: Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie dans les domaines du traitement, de la prévention et des sanctions - Groupe de travail cantonal interdisciplinaire - Sensibilisation des communautés concernées - Sensibilisation des professionnel-le-s de divers secteurs - Protocole d'intervention (en préparation) 	www.ne.ch/autorites/DEAS/COSM/Pages/accueil.aspx	Sabrina Rinaldo Adam Sandrine Keriakos Bugada	sabrina.rinaldo@ne.ch sandrine.keriakos@ne.ch

Campagnes cantonales (suite)

Institution	Description succincte	Informations	Contact	E-mail
Canton de Vaud : Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de pilotage et groupe de travail cantonaux - Développement de réseaux régionaux dans le canton - Sensibilisation des communautés concernées - Sensibilisation des professionnel-le-s de divers secteurs - Manuel pour professionnel-le-s 	www.vd.ch/mgf	Naima Topkiran	naima.topkiran@vd.ch

Les MGF dans la formation médicale

Institution	Description succincte	Informations	Contact	E-mail
Association Romande et Tessinoise des Conseillères et Conseillers en Santé Sexuelle (ARTCOSS)	- Le sujet des MGF est inclus dans la formation de base des conseillères et conseillers en santé sexuelle ainsi que dans des offres de formation continue	www.artcoss.ch	Manuelle Fracheboud	manuelle.fracheboud@bluewin.ch
Association Swiss & Love, La Colline – Centre de chirurgie plastique et esthétique, Genève	- Offre de formation sur les MGF pour professionnel-le-s de la santé	www.swiss-and-love.ch	Gàbor Varadi	gabor.varadi@lacolline.ch
Bildungszentrum für Gesundheit und Soziales Weinfelden (BfGS)	- Le sujet des MGF est inclus dans la formation initiale des professionnel-le-s de la santé	www.bfgs-tg.ch	Beatrice Gregus	beatrice.gregus@tg.ch
Haute école de santé Genève (HEdS)	- Le sujet des MGF est inclus dans le programme de Bachelor des formations de sage-femme et en soins infirmiers	www.heds-ge.ch	Michelle Pichon	michelle.pichon@hesge.ch

Les MGF dans la formation médicale (suite)

Institution	Description succincte	Informations	Contact	E-mail
Haute école de santé Vaud (HESAV), Lausanne	- Le sujet des MGF est inclus dans le programme de Bachelor de la formation de sage-femme	www.hesav.ch	Maria-Pia Politis Mercier	maria-pia.politismercier@hesav.ch
Höhere Fachhochschule Gesundheit Zentralschweiz (HFGZ), Lucerne	- Le sujet des MGF est inclus dans la formation initiale des professionnel-le-s de la santé	www.hfgz.ch	Christine Gleicher	christine.gleicher@hfgz.ch

Offres médicales concernant les MGF

Institution	Description succincte	Informations	Contact	E-mail
Association Swiss & Love, La Colline – Centre de chirurgie plastique et esthétique, Genève	- Clitoroplastie et chirurgie réparatrice vulvaire	www.swiss-and-love.ch	Gàbor Varadi	gabor.varadi@lacolline.ch
Beratungsstelle für Familienplanung, Schwangerschaft und Sexualität, Argovie	- Organisation de manifestations d'information pour migrant-e-s au sujet de la santé sexuelle et reproductive ainsi que des MGF, en étroite collaboration avec des organisations et personnes clés qui disposent de contacts avec les groupes cibles	www.fapla-ag.ch	Doris Luppà	d.luppà@fapla-ag.ch
Beratungsstelle für Familienplanung, Schwangerschaft und Sexualität, St-Gall	- Spécialisation en MGF	www.faplasg.ch/	Sylvia Sturzenegger	sylvia.sturzenegger@fzsg.ch
Centres de santé sexuelle et planning familial, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds	- Spécialisation en MGF - Elaboration et application d'un protocole de prise en charge pour l'hôpital de Neuchâtel - Collaboration à la campagne cantonale	www.planning-familial-ne.ch www.chaux-de-fonds.ch/sante-securite/sante/planning-familial	Catherine Stangl Sarah Guyot Robert	catherine.stangl@ne.ch sarah.guyot.robert@ne.ch

Offres médicales concernant les MGF (suite)

Institution	Description succincte	Informations	Contact	E-mail
Clinique gynécologique, centre hospitalier universitaire de Bâle , service de médecine gynécologique sociale et psychosomatique	- Spécialisation en MGF - Formation des collaborateurs/trices	www.unispital-basel.ch/das-universitaetsspital/bereiche/spezialkliniken/kliniken/frauenklinik/angebot/gynaekologische-sozialmedizin-und-psychosomatik/	Sibil Tschudin	Sibil.Tschudin@usb.ch
Clinique gynécologique, hôpital cantonal, St-Gall	- Consultation médicale pour femmes excisées	www.frauenklinik.kssg.ch	Tanja Hülder	tanja.huelder@kssg.ch
Clinique gynécologique universitaire, Hôpital de l'Île, Berne	- Entretiens standardisés au sujet des MGF à l'occasion du contrôle puerpéral normal - Conseils en matière de MGF dans le cadre de la consultation en médecine sexuelle	www.frauenheilkunde.insel.ch	Doris Wyssmüller Annette Kuhn	doris.wyssmueller@insel.ch annette.kuhn@insel.ch
Fondation Profa, Consultation de santé sexuelle – planning familial, Vaud	- Spécialisation en MGF - Collaboration à la campagne cantonale	www.profa.ch	Emmanuelle Wyss	emmanuelle.wyss@profa.ch
Hôpital cantonal d' Aarau , service d'obstétrique et de médecine périnatale	- Spécialisation en MGF	www.ksa.ch/1443/2114/2243.asp	Monya Todesco Bernasconi	Monya.todesco@ksa.ch
Hôpital Neuchâtelois , Gynécologie-obstétrique	- Spécialisation en MGF - Elaboration et application d'un protocole de prise en charge pour l'hôpital de Neuchâtel - Formation des sages-femmes et infirmiers/ières en matière de MGF - Collaboration à la campagne cantonale	www.h-ne.ch/hneservices-activitesgynecologie	Sabine Illide Boulogne	sabine.illideboulogne@h-ne.ch

Offres médicales concernant les MGF (suite)

Institution	Description succincte	Informations	Contact	E-mail
Hôpitaux Universitaires de Genève , Gynécologie/Obstétrique	- Consultation MGF multidisciplinaire	http://gyneco-obstetrique.hug-ge.ch/gynecologie/gyneco_consultations.html	Jasmine Abdulcadir	jasmine.abdulcadir@hcuge.ch
Mamamundo – Préparation à la naissance dans votre langue, Berne	- Le sujet des MGF est intégré dans les cours de préparation à la naissance pour migrantes avec l'aide d'interprètes multiculturelles en arabe, anglais, français, somali et tigrigna	www.mamamundo.ch	Doris Wyssmüller	doris.wyssmueller@mamamundo.ch
Service de planning familial et d'information sexuelle, Fribourg	- Spécialisation en MGF - Collaboration avec les structures d'asile - Collaboration à la campagne cantonale - Développement d'un protocole d'intervention lors de suspicion de MGF	www.fr.ch/spfis/fr/pub/index.cfm	Catherine Telley	catherine.telley@fr.ch
SOS Ticino / Antenna Mayday, Tessin	- Le sujet des MGF est intégré dans des manifestations d'information sur la santé sexuelle et reproductive pour les femmes avec un statut de séjour précaire	www.sos-ti.ch	Monica Marcionetti	may.day@sunrise.ch
Verein Wissen und Gesundheit (wIGe), Zurich	-Le sujet des MGF est intégré à des manifestations d'information sur la santé féminine et la sexualité pour les migrantes	www.vereinwige.ch	Sabine Isler	email@vereinwige.ch

Les MGF dans le domaine de l'asile

Institution	Description	Informations	Contact	E-Mail
Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM)	- Le sujet des MGF est intégré à des manifestations d'information sur les infections sexuellement transmissibles pour requérant-e-s d'asile	www.ajam.ch	Kasongo Mutombo	kasongo.mutombo@ajam.ch
Caritas Suisse Asyl- und Flüchtlingsstelle, Obwald	- Avec le soutien de Caritas Suisse, service de médiation pour la prévention de l'excision des filles en Suisse, organisation de manifestations d'information sur le sujet des MGF pour les femmes originaires des pays concernés - Le sujet des MGF est abordé lors des entretiens de conseil individuels	www.caritas.ch/fgm	Guido Meier	gmeier@caritas.ch
ORS Service AG/Centres de transit et foyers du canton de Zurich	- Entretiens individuels avec les requérant-e-s d'asile sur les MGF - Manifestations d'information sur les MGF	www.ors.ch	Sandro Vescovi	svescovi@ors.ch
ORS Service AG/DZ Selzach, Soleure	- Table ronde pour femmes sur le sujet des MGF - Entretiens individuels avec les requérant-e-s d'asile sur les MGF	www.ors.ch	Esther Rusterholz	erusterholz@ors.ch
ORS Service AG	- Le sujet des MGF est traité lors de formations pour collaborateurs/trices et participant-e-s externes (module « Les femmes dans le contexte de la migration »)	www.ors.ch	Carolin Wälz	cwaelz@ors.ch
Zentrum für Asylsuchende Landegg, St-Gall	- Le sujet des MGF est intégré dans la réunion mensuelle pour femmes	www.sg.ch/home/sicherheit/Asylwesen/zentren_fuer_asylsuchende0/zentrum_landegg.html	Monika Fehr	monika.fehr@sg.ch

Prévention dans les communautés

Institution	Description succincte	Informations	Contact	E-Mail
Association Loucha	- Manifestations d'information pour migrant-e-s - Collaboration à la campagne cantonale de Neuchâtel	www.loucha.ch	Odile Parel	odile_parel@yahoo.fr
Caritas Suisse, Lucerne	- Formation et coaching de multiplicateurs/trices interculturel-le-s sur le sujet des MGF	www.caritas.ch/fgm	Nadia Bisang	nbisang@caritas.ch
Centre Camarada, Genève	- Formation et coaching de multiplicateurs/trices interculturel-le-s sur le sujet des MGF - Collaboration à la campagne cantonale de Genève	www.camarada.ch	Janine Moser	centre@camarada.ch
Communauté africaine des Montagnes	- Manifestations d'information pour migrantes - Collaboration à la campagne cantonale de Neuchâtel		Josiane Jemmely	Jemmelyr@gmail.com
Fachstelle für Aids- und Sexualfragen, St. Gall-Appenzell	- Formation des collaborateurs/trices du projet Afrimedia sur le sujet des MGF	http://ahsga.ch	Myshelle Baeriswyl	myshelle.baeriswyl@ahsga.ch
Zürcher Aidshilfe – Fachstelle für sexuelle Gesundheit	- Les médiateurs/trices intègrent le sujet des MGF dans leurs activités de prévention en matière de santé sexuelle	www.zah.ch	Tesfalem Ghebregiorghis t.ghebregiorghis@zah.ch	

Les MGF dans la formation sociale et pédagogique

Institution	Description succincte	Informations	Contact	E-Mail
HES-SO Valais-Wallis, Haute école de travail social, Sierre	- Le sujet des MGF est incorporé dans le programme de Bachelor en travail social (module germanophone « Aspekte der Sexualität in den Berufsfeldern der Sozialen Arbeit »)	http://sozialarbeit.hevs.ch/Studiengang_Soziale_Arbeit.2152279.2279.htm	Ursula Christen Lucie Kniel-Fux	ursula.christen@hevs.ch lucie.kniel@hevs.ch
Hochschule für Soziale Arbeit, Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW), Bâle et Oltén	- Le sujet des MGF est incorporé dans le programme de Bachelor en travail social (option de spécialisation « Migration », cours facultatif « Migration et violence »)	www.fhnw.ch/sozialarbeit/bachelor-und-master/bachelorstudium	Luzia Jurt Monika von Fellenberg	luzia.jurt@fhnw.ch monika.vonfellenberg@fhnw.ch

Organisations spécialisées

Institution	Description succincte	Informations	Contact	E-Mail
Caritas Suisse	<ul style="list-style-type: none"> - Service de médiation pour la prévention de l'excision des filles en Suisse - Formation de migrant-e-s au rôle de multiplieurs/trices, soutien dans le développement d'un réseau régional et la tenue de manifestations de prévention dans les communautés - Conseils pour spécialistes et institutions sur le thème des MGF, mise en contact avec des personnes compétentes - Transfert de savoir dans les cantons et soutien au développement de réseaux cantonaux 	www.caritas.ch/fgm	Nadia Bisang	nbisang@caritas.ch

Organisations spécialisées (suite)

Institution	Description succincte	Informations	Contact	E-Mail
Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), domaine thématique Politique du genre, Centre interdisciplinaire pour la recherche du genre (IZFG) de l'université de Berne	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de validation de recommandations actuelles et de meilleures pratiques en matière de prévention, de soin, de protection et d'intervention dans le domaine des MGF en Suisse - Etablissement de deux études de fond : analyse des recommandations existantes et du cadre légal 	www.skmr.ch/de/themenbereiche/geschlechterpolitik/index.html	Christina Hausammann	christina.hausammann@izfg.unibe.ch
Institut international des droits de l'enfant (IDE)	<ul style="list-style-type: none"> - Spécialisation en protection de l'enfance - Conférences et formations pour professionnel-le-s - Manifestations avec les communautés concernées - Conseils pour spécialistes, intervention en cas de danger - Conseils pour les cantons dans le cadre de leurs campagnes cantonales - Coproduction du film « Femmes mutilées plus jamais » - Publication d'un manuel didactique à l'usage des professionnel-le-s 	www.childsrights.org/html/index.html	Paola Riva	paola.riva@childsrights.org
Santé Sexuelle Suisse	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des centres de consultation en santé sexuelle et reproductive au sujet des MGF - Publication du guide à l'usage des professionnel-le-s « Conseil en santé sexuelle et reproductive pour les migrantes et les migrants » contenant un chapitre sur les MGF 	www.sante-sexuelle.ch	Christine Sieber	christine.sieber@sexuelle-gesundheit.ch

Organisations spécialisées (suite)

Institution	Description succincte	Informations	Contact	E-Mail
TERRE DES FEMMES Suisse	<ul style="list-style-type: none"> - Activités de prévention et de sensibilisation sur le sujet des MGF - Organisation de soutien pour les femmes et filles concernées ainsi que les professionnel-le-s et les institutions - Organisation de formations pour professionnel-le-s - Etablissement d'expertises dans le cadre de procédures touchant au droit d'asile et au droit des étrangers - Publication de la brochure de prévention à l'intention des migrant-e-s « Excision – Nous protégeons nos filles », disponible en 7 langues - Réalisation de la vidéo « Information on FGM – why it has no place in the 21st century », disponible en 5 langues - Mise à disposition de l'exposition itinérante « Des vies tailladées. Mutilations génitales féminines – en Suisse aussi » 	www.terre-des-femmes.ch	Marisa Birri	m_birri@terre-des-femmes.ch
UNICEF Suisse	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études sur l'étendue de la pratique des MGF en Suisse - Organisation de conférences internationales - Table ronde annuelle « L'excision des filles et la protection de l'enfant » 	www.unicef.ch	Fleur Jaccard	f.jaccard@unicef.ch

Outils : guides et manuels pour professionnel-le-s

Titre	Description succincte	Editeur	Lien	Année	Langue
Le conseil en santé sexuelle et reproductive pour les migrantes et les migrants Guide à l'usage des professionnel-le-s	<ul style="list-style-type: none"> - Informations et recommandations pratiques pour le conseil aux migrantes et migrants - Idées sur la manière dont les centres de consultations peuvent faciliter d'accès à leurs offres - Renseignements sur du matériel d'information en plusieurs langues et leurs sources - Contient un chapitre sur les MGF 	Santé sexuelle Suisse	www.sante-sexuelle.ch/shop/fr/pour-les-professionnels	2013	Français Allemand
Best practice in der FGM-Prävention. Ein Praxishandbuch für schweizerische Gesundheitsinstitutionen zur Prävention von weiblicher Genitalbeschneidung	- Informations et conseils sur la manière dont les établissements de santé peuvent intégrer le sujet des MGF dans leurs procédures de travail	Susanne Koch	http://interact.hslu.ch/product/82ed3426-3fa4-47c4-a012-752b443b39ec.aspx	2013	Allemand
Guideline – Mutilations génitales féminines: recommandations suisses à l'intention des professionnels de la santé	- Informations sur les MGF dans le contexte de l'examen gynécologique, de la grossesse, de l'accouchement et du contrôle post-natal	Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)	http://sggg.ch/fr/content/download-guidelines	2005	Français Allemand

Outils : guides et manuels pour professionnel-le-s (suite)

Titre	Description succincte	Editeur	Lien	Année	Langue
Les mutilations génitales féminines – Manuel didactique à l’usage des professionnels en Suisse	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel d’information et de réflexion sur les MGF - Approches et conseils pour professionnel-le-s 	Institut international des Droits de l’ Enfant (IDE)	www.childsrighs.org/html/site_fr/index.php?c=act_mgf	2009 (2012 pour la traduction allemande)	Français (traduction allemande disponible)
Mutilations génitales féminines (MGF). Quelles prises en charge dans le canton de Vaud ? Informations pour orienter et offrir une aide aux personnes concernées par la thématique	<ul style="list-style-type: none"> - Guide sur la procédure à suivre en cas de femmes ou de filles excisées ainsi que dans les situations de risque - Présentation du réseau MGF cantonal avec toutes les principales adresses 	Canton de Vaud, Bureau cantonal pour l’intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)	www.vd.ch/mgf	2013	Français
Training Kit « Prevention and Elimination of Female Genital Mutilation among Immigrants in Europe »	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel pour la formation des multiplicateurs/trices sur le sujet des MGF 	African Women’s Organization (AWO), Prevention and Elimination of Female Genital Mutilation among Immigrants in Europe, EU Daphne Project, Vienne	www.african-women.org/resources	2005	Anglais

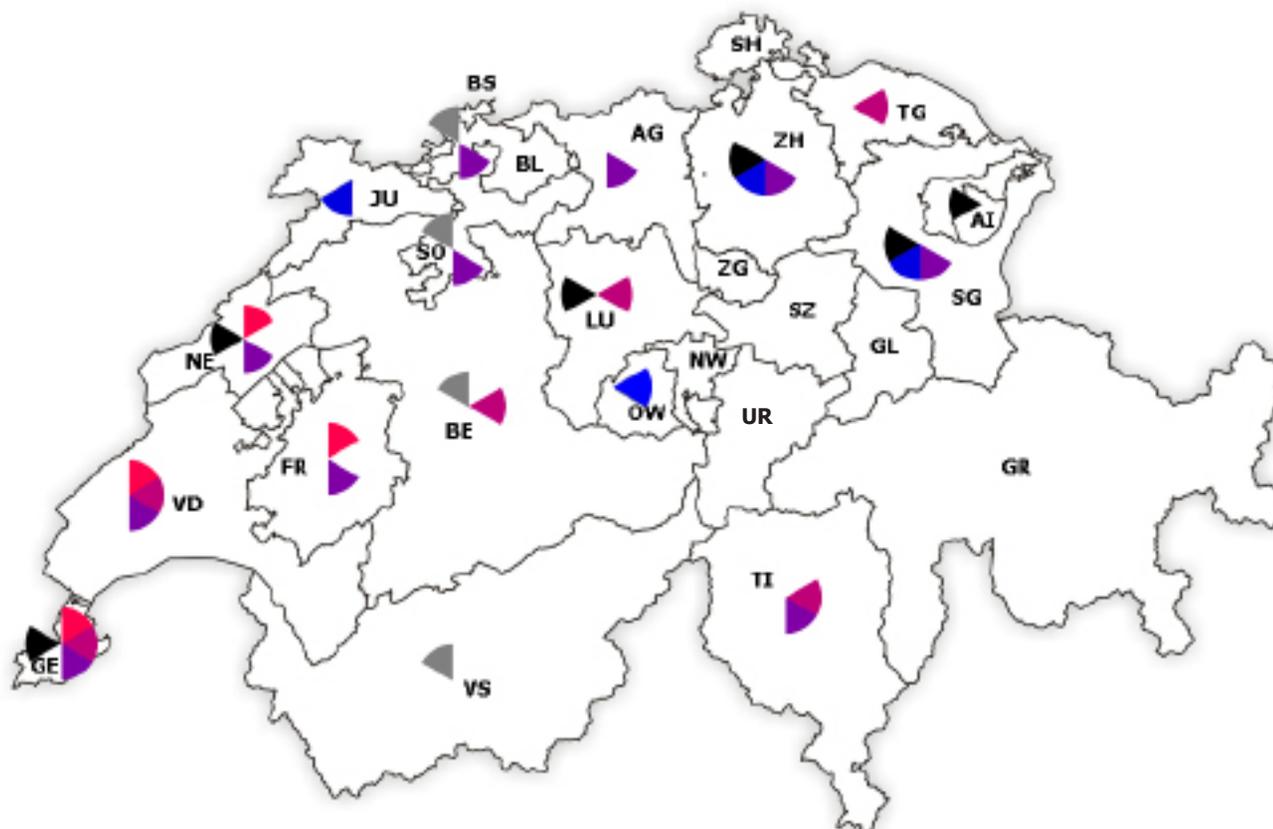
Outils : brochures à l'intention des personnes concernées

Titre	Editeur	Lien	Année	Langues
Mutilation génitales féminines (MGF)	Canton de Fribourg, Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR), Fribourg	www.fr.ch/imr/de/pub/kampagnen/fgm.htm	2011	Allemand, Amharique, Anglais, Arabe, Français, Somali
Osons parler d'excision!	Canton du Vaud, Bureau Cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)	www.vd.ch/mgf	2013	Amharique, Anglais, Arabe, Français, Somali, Tigrigna
Excision – Nous protégeons nos filles. Informations pour parents et femmes concernées	TERRE DES FEMMES Suisse	www.terre-des-femmes.ch/publikationen/praeventionsbroschuere-fgm www.migesplus.ch	2010	Allemand, Amharique, Anglais, Arabe, Français, Somali, Tigrigna

Outils : matériel audiovisuel

Titre	Description succincte	Editeur	Lien	Année	Langues
DVD « Femmes mutilées plus jamais »	Documentaire de deux jeunes femmes d'origine somalienne sur les MGF en Suisse	Fatxiya Ali Aden et Sarah Osman, avec la coopération de Carole Roussopoulos, Centre Suisse - Immigrés de Sion et de l'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE)	www.childsrights.org/html/site_fr/index.php?c=act_mgf www.chuv.ch/dgo/dgo_home/dgo_liens/dgo-femmes-mutilees-documentaire.htm	2007	Original : Français Sous-titres : Allemand Anglais
DVD « The world changes. Discussions concernant l'excision des filles, la santé, la sexualité, les traditions et les changements. »	4 interviews sur le sujet de l'excision des filles	Caritas Suisse et African Mirror Foundation	www.caritas.ch/fgm www.migesplus.ch	2009	Anglais, Français, Somali
Vidéo et DVD : « Information on FGM – why it has no place in the 21st century »	Déclarations de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, d'un médecin, d'un imam, d'un pasteur et de deux jeunes femmes	African Mirror Foundation et TERRE DES FEMMES Suisse	www.africanmirror.org www.terre-des-femmes.ch/fgm/unser-engagement-gegen-fgm/video-clip www.migesplus.ch	2012	Allemand, Anglais, Français, Somali, Tigrigna

5.3. Carte : Principaux projets et documentation par canton



Légende

- Campagnes cantonales
- MGF dans la formation médicale
- Offres médicales spécialisées
- MGF dans le domaine de l'asile
- Prévention dans les communautés
- MGF dans la formaton sociale et pédagogique

